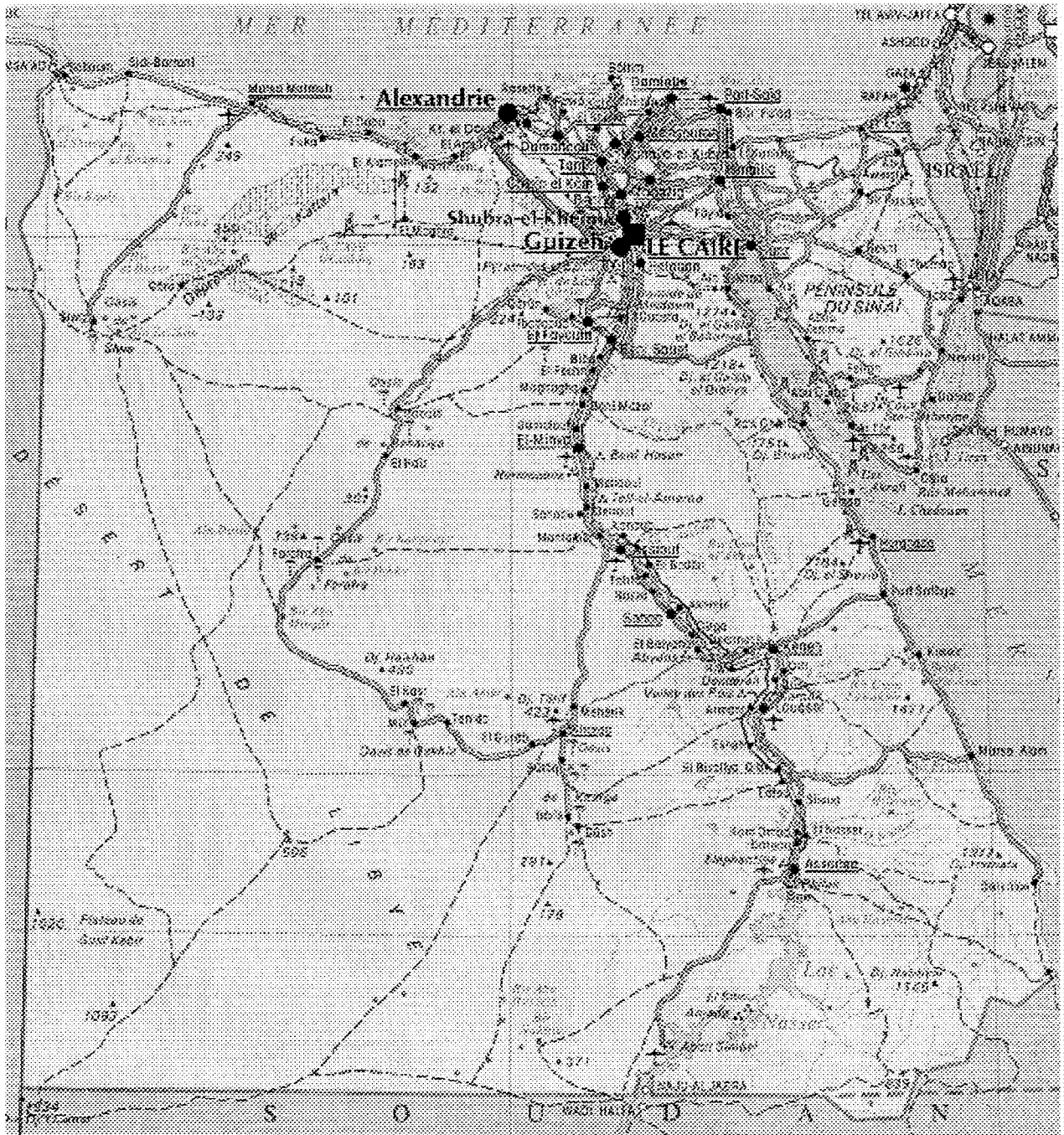


**Etude Particulière
à
Option**

EGYPTE

**CDT LESELLIER
CV BERGHAZI
CDT WOLFHAGEN
CDT BADER
CDT MATHOU**



I. ETUDE HISTORIQUE.....	4
I.1. NAISSANCE D'UN ETAT.....	4
I.2. L'EGYPTE DES PHARAONS.....	4
I.2.1. <i>l'Ancien Empire(IIIème - VIème dynasties : 2700 - 2200 avant J-C)</i>	4
I.2.2. <i>Le Moyen Empire (XI-XIV dynasties : 2050 - 1780 avant J-C)</i>	5
I.2.3. <i>Le Nouvel Empire (XVIIIème-XX ème dynasties : 1550 - 1070 avant J-C)</i>	5
I.2.4. <i>La Basse Epoque (1070 - 333 avant J-C)</i>	6
I.3. L'EGYPTE GRECQUE ROMAINE ET BYZANTINE.....	6
I.3.1. <i>La période hellénistique (332 - 30 avant J-C)</i>	6
I.3.2. <i>L'Égypte romaine et byzantine (30 avant J-C - 640)</i>	7
I.4. L'EGYPTE MUSULMANE.....	7
I.4.1. <i>Les califats</i>	7
I.4.2. <i>Les mamelouks</i>	8
I.5. L'EGYPTE MODERNE.....	8
I.5.1. <i>La réforme de Méhémet Ali</i>	8
I.6. INSTAURATION DE LA MONARCHIE.....	9
I.7. L'EGYPTE DE NASSER.....	10
I.8. LA PRESIDENCE DE SADATE.....	10
I.9. L'EGYPTE D'HOSNI MOUBARAK.....	11
II. GEOGRAPHIE.....	11
II.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	11
II.1.1. <i>Cadre physique</i>	12
II.1.2. <i>Climat</i>	12
II.2. POPULATION.....	13
II.2.1. <i>Données humaines</i>	13
II.2.2. <i>Démographie galopante et urbanisation</i>	14
II.2.3. <i>Religion</i>	14
II.2.4. <i>Education</i>	15
II.2.5. <i>Culture</i>	15
III. LA SOCIETE EGYPTIENNE.....	15
III.1. L'ECONOMIE.....	15
III.1.1. <i>Le Nil</i>	16
III.1.2. <i>L'agriculture</i>	17
III.1.2.1. <i>Le développement du secteur agraire avant la réforme</i>	17
III.1.2.2. <i>La réforme agraire</i>	18
III.1.3. <i>Le barrage d'Assouan et la bonification des terres</i>	19
III.1.3.1. <i>Le barrage et ses implications</i>	19
III.1.3.2. <i>Les transformations de l'agriculture</i>	21
III.1.4. <i>L'industrie</i>	22
III.1.4.1. <i>Les politiques industrielles</i>	22
III.1.4.2. <i>La politique d'ouverture économique avec l'Infitah</i>	23
III.1.5. <i>Le canal de Suez</i>	23
III.1.6. <i>Le tourisme</i>	24
III.1.7. <i>La crise d'emploi et l'émigration</i>	24
III.1.8. <i>Les grands travaux de développement en projet</i>	25
III.2. LA VIE POLITIQUE.....	26
III.2.1. <i>Le régime en vigueur</i>	26

III.2.1.1. Le pouvoir exécutif	26
III.2.1.2. Le pouvoir législatif	26
III.2.1.3. Le pouvoir judiciaire	27
III.2.1.4. L'administration locale	28
III.2.2. <i>Les partis</i>	28
III.2.3. <i>Les élections</i>	29
III.2.4. <i>Le problème islamiste</i>	30
III.3. LES ARMEES	31
III.3.1. <i>Politique de défense</i>	31
III.3.2. <i>Les menaces</i>	32
III.3.3. <i>Organisation de la défense (voir annexes 1 et 2)</i>	32
III.3.3.1. Organisation territoriale	33
III.3.4. <i>Oganisation des forces armées</i>	33
III.3.4.1. Armée de terre	33
III.3.4.2. Armée de l'air	34
III.3.4.3. Défense aérienne	34
III.3.4.4. Marine	35
III.3.4.5. Forces paramilitaires	36
III.3.5. <i>Production militaire et industrie de défense</i>	36
III.3.6. <i>Personnel</i>	37
III.3.6.1. Les officiers	37
III.3.6.2. Les sous-officiers	37
III.3.6.3. Les militaires du rang	37
III.3.6.4. Réservistes et mobilisation	38
III.3.7. <i>Le lien Armée-Nation</i>	38
III.3.7.1. Exercices militaires	38
III.3.8. <i>Un bilan contrasté</i>	39
IV. LES RELATIONS INTERNATIONALES	40
IV.1. L'EGYPTE DANS LE CONTEXTE REGIONAL	40
IV.1.1. <i>L'Egypte africaine</i>	40
IV.1.1.1. La Libye	41
IV.1.1.2. Le Soudan	41
IV.1.2. <i>L'Egypte, puissance Proche-Orientale</i>	41
IV.1.2.1. La Syrie	42
IV.1.2.2. L'Arabie Saoudite	42
IV.1.2.3. L'Irak.....	42
IV.1.2.4. l'Iran	42
IV.1.2.5. La Jordanie	43
IV.2. L'EGYPTE ET LE RESTE DU MONDE	43
IV.2.1. <i>L'axe "déséquilibré" Washington - Le Caire</i>	43
IV.2.2. <i>Les rapports entre l'Union européenne et l'Egypte</i>	44
IV.3. LE LIEN FRANCO-EGYPTIEN	44
IV.3.1. <i>Une relation ancienne</i>	44
IV.3.2. <i>Les relations actuelles</i>	44
V. ANNEXES	46

I. Etude historique.

L'ancienne civilisation égyptienne ne fut que très tardivement redécouverte par l'Occident. Les historiens s'accordent à diviser l'histoire de l'Égypte, jusqu'à la conquête d'Alexandre le Grand, en trois empires, l'Ancien, le Moyen et le Nouvel Empire, avec des périodes intermédiaires, et enfin la basse Époque. Cette période de l'Égypte antique s'achèvera par une période de domination hellénistique puis romaine. Viendra alors l'heure de la conquête arabe qui façonnera en grande partie l'Égypte que nous connaissons aujourd'hui. Elle entrera dans l'ère moderne avec l'accession au pouvoir de Méhémet Ali au début du 19^{ème} siècle. Après une période coloniale dominée par les britanniques, la République Égyptienne est proclamée en 1952 par Nasser. Nous aborderons rapidement à la fin de cette partie les évolutions de la société égyptienne au travers des trois présidents qui se sont succédés à la tête de l'État.

"L'Égypte est un don du Nil" écrivait Hérodote. En effet, l'assèchement du climat et l'inexorable extension du Sahara vont pousser les populations, essentiellement composées de chasseurs nomades à se regrouper le long du Nil. Progressivement ces groupes vont se sédentariser. Au cours du Néolithique (-10 000 à -6 000 ans avant J-C) ils érigent des villages, font l'apprentissage de l'agriculture et de l'élevage. C'est aussi, à cette période, l'éclosion de petites principautés qui finiront par s'amalgamer en deux royaumes : celui de Bouto au nord (Basse-Égypte) et celui de Nekhen au sud (Haute-Égypte).

I.1. Naissance d'un État.

Vers 3200 ans avant J-C, le royaume du Sud envahit celui du Nord. Le puissant roi Narmer, identifié à Ménès, originaire de Haute-Égypte, réalise l'unification des deux régions. Il fonde une capitale, This, qui donnera son nom aux dynasties Thinites (I^{ère} et II^{ème} dynastie), et devient le premier souverain de la première dynastie. Il semble qu'on lui doive le "Pschent", double couronne rouge et blanche qui symbolise, pour les trois millénaires à venir, l'unité du royaume. C'est de cette époque que date le réel développement de l'écriture et l'apparition des premiers hiéroglyphes, et que sont jetées les bases d'une véritable économie agricole. L'Égypte va alors connaître un essor considérable dans tous les domaines, social administratif mais aussi artistique ou intellectuel. On attribue généralement à ces deux premières dynasties l'instauration de la monarchie de droit divin. Au cours du règne de Narmer va surgir, à la lisière du delta, la ville de Memphis, future capitale des pharaons de l'Ancien Empire.

I.2. L'Égypte des pharaons.

I.2.1. l'Ancien Empire (III^{ème} - VI^{ème} dynasties : 2700 - 2200 avant J-C).

C'est l'ère des témoignages éclatants de la toute puissance des pharaons. Le roi édifia, pour la première fois, à Saqqarah un tombeau monumental qui avait pour fonction de préserver l'immortalité du roi.

Les pharaons menèrent aussi à cette époque une politique extérieure très active. A côté des échanges commerciaux avec les cités du Levant ou avec le Sinaï, pour rapporter du cuivre notamment, ils engageront des guerres de conquête avec les libyens ou les nubiens, dans le sud du pays. Bien que très développée, l'administration ne réussit pas à maintenir un état centralisé, contesté par une féodalité entreprenante des "nomarques", hauts fonctionnaires gouverneurs de districts, les "nomes". Malgré un règne centenaire, Pepi ne parvint pas à rétablir la situation. A la fin de la VIème dynastie s'ouvre une période troublée, marquée par une révolte sociale violente.

Vers 2200¹ avant J-C, la VIIème dynastie marque le début de la première période intermédiaire qui s'achèvera vers 2050. Cette période mal connue est marquée par des révolutions et un morcellement du pays en deux royaumes. La monarchie ne contrôle plus que les deux tiers du pays. Les rois, maîtres de la vallée du Nil et du delta, s'opposent aux princes thébains, régnant sur la Haute Egypte. C'est donc de Thèbes (l'actuelle Louxor), capitale du Sud, que viendront la paix et l'unité retrouvées.

I.2.2. Le Moyen Empire (XI-XIV dynasties : 2050 - 1780 avant J-C).

La victoire de Thèbes sera complète avec Mentouhotep Ier qui achèvera la reconquête du territoire et affirmera son autorité sur tout l'empire. Sous la XIIème dynastie, inaugurée par Amménémés Ier, la capitale se déplace vers le nord, non loin du Fayoum. La période fut celle d'une renaissance intellectuelle et culturelle importante mais également celle de campagnes contre les nubiens au sud et contre les libyens, avec l'occupation des oasis de l'ouest. L'organisation sociale et administrative se renforce et se centralise de nouveau sous l'autorité de Pharaon faisant oublier les précédentes luttes féodales.

Une deuxième période intermédiaire, parmi les plus noires de l'histoire égyptienne, va débiter pour s'achever aux environs de 1550 avant J-C. Au début du IIème millénaire, l'afflux de population venue d'Asie va ébranler l'unité égyptienne et précipiter l'effondrement de cette civilisation remarquable. Les Hyksos, originaires d'Asie, profitèrent de la faiblesse des rois des XIIIème et XIVème dynasties, incapables de conserver la cohésion de l'empire, pour s'installer dans le delta et conquérir la Basse-Egypte en fondant la XVème dynastie aux environs de 1785 avant J-C. installés dans la région d'Avaris, capitale de la dynastie Hyksos, ils apportèrent l'art de la guerre et développèrent l'usage massif du cheval et des chars dans la bataille, pratique auparavant inconnue.

I.2.3. Le Nouvel Empire (XVIIIème-XX ème dynasties : 1550 - 1070 avant J-C).

Au début de cette période les Hyksos sont défaits et chassés hors d'Egypte. Le nouvel empire qui s'instaure n'est qu'une succession de triomphes, qui va durer deux siècles. Il correspond ainsi à la grande période des conquêtes et à l'élaboration du vaste empire égyptien. Les Thoutmosis et les Aménophis conquièrent la Nubie et la Syrie. Plus tard, les troupes égyptiennes atteignent l'Euphrate. Les tributs payés par les pays conquis permettent aux pharaons d'élever des édifices religieux majestueux et des bâtiments civils grandioses. C'est

¹ Les dates de ces différentes périodes varient en fonction des ouvrages et des sources.

l'apogée de la puissance égyptienne. Mais l'Égypte reste sous la menace des Hittites à ses frontières et, à l'intérieur, le pouvoir grandissant, au sein du système politico-religieux, des prêtres thébains inquiète sérieusement. Amenophis IV, époux de Néfertiti, va combattre le culte et le clergé d'Amon pour réformer la religion. Il tente d'imposer sa croyance en un dieu unique, Aton, représentant le Soleil, et prend le nom d'Akhenaton. Il va installer sa nouvelle capitale à Akhetaton (aujourd'hui Tell el-Amarna). Trop pacifiste, il ne prend pas garde aux menaces qui s'accumulent à l'extérieur et laisse les Hittites s'emparer des possessions égyptiennes en Asie. Son successeur, Tout-Ankh-Amon, revient à Thèbes et restaure le culte d'Amon. Sa mort précoce ne lui permettra pas de laisser une grande trace dans l'histoire.

A sa suite, les Ramsessides, grande lignée de militaires, redonnent à l'Égypte sa grandeur. Séthi Ier, deuxième pharaon de la XIX^{ème} dynastie, chasse les Hittites de Palestine. Son fils, Ramsés II, grand guerrier, qui régnera 67 ans, les combat à son tour avant de signer la paix avec eux-ci en 1278 avant J-C. Il scellera leur alliance en épousant la fille du roi hittite, Hattousil II. Grand constructeur, nous lui devons une grande partie des constructions de Louxor et Karnak ainsi que les temples creusés dans la falaise d'Abou Simbel. L'Égypte va connaître sous son règne une période de prospérité et de développement.

Cependant le déclin s'annonce et les Ramsés de la XX^{ème} dynastie ne surent combattre efficacement l'anarchie grandissante. A cette époque, la puissance assyrienne se fait plus menaçante et l'Etat tombe sous la domination du clergé d'Amon. C'en est fini, à la fin de ce deuxième millénaire, de l'Égypte conquérante et impériale. Elle ne dominera plus hors de ses frontières. Elle entre dans ce que l'on appelle la Basse Époque.

I.2.4. La Basse Époque (1070 - 333 avant J-C).

On peut distinguer en fait dans cette époque, une nouvelle période intermédiaire qui s'étend jusqu'en 663 avant J-C. C'est une période instable qui verra s'affronter et se succéder sur les trônes d'Égypte, les pharaons du Nord et les grands prêtres du Sud, témoin du clivage de ce pays entre ses deux régions. A partir de 663 avant J-C, l'Égypte va connaître une courte période de renaissance avec la XXVI^{ème} dynastie Saïte, du nom de sa capitale Saïs. Ces 150 années de renouveau avaient mis un terme à la domination des dynasties d'origine libyennes puis éthiopiennes. Elles précéderont une période durant laquelle, malgré un court intermède où le pays retrouva passagèrement son indépendance (XXVIII^{ème} à XXX^{ème} dynasties - 405 à 360 avant J-C), l'Égypte subira la domination perse. En 333 avant J-C, Alexandre le Grand fut accueilli en véritable libérateur tant les perses étaient abhorrés.

I.3. L'Égypte grecque romaine et byzantine.

I.3.1. La période hellénistique (332 - 30 avant J-C).

Alexandre le Grand, après avoir libéré l'Égypte de la tutelle perse, fonde Alexandrie en 331 avant J-C. Dès le début de cette période, soucieux de ne pas s'aliéner la population, il s'attache à respecter les traditions égyptiennes et obtient le soutien du clergé en faisant reconnaître sa filiation divine dans le temple d'Amon. A la mort de ce dernier en 323 avant J-C, Ptolémée Ier lui succède et fonde la dynastie des Lagides qui va régner sur l'Égypte jusqu'à la mort de Cléopâtre en 30 avant J-C. Alexandrie, ville cosmopolite, va illuminer la Méditerranée de tout son éclat : l'importance de la bibliothèque n'est plus à rappeler, le phare d'Alexandrie est une

des merveilles du monde. Les philosophes et les poètes sont reconnus et le négoce, notamment des juifs ou des syriens, est florissant. Cependant l'exploitation des richesses par les Ptolémées et la fragilisation de cette dynastie, se livrant à des luttes intestines pour le pouvoir, vont favoriser la contestation et provoquer des émeutes populaires de plus en plus fréquentes. La puissance grecque va progressivement décliner et l'influence romaine se faire plus pesante.

I.3.2. L'Égypte romaine et byzantine (30 avant J-C - 640).

L'occupation romaine sera une des plus longue de l'histoire de l'Égypte. Mais, comme sous la domination de la dynastie des Ptolémées, Rome va largement profiter des ressources du pays. L'Égypte connaît un grand développement mais demeure néanmoins "un grenier à blé" pour la puissance occupante. L'importance de cette nouvelle province romaine et la peur de voir son gouverneur devenir un nouveau pharaon entraîne son rattachement direct à l'empereur.

Le christianisme commence à se répandre et à partir de l'an 324, Constantin le Grand fait de l'Égypte un diocèse.

En 395, le partage de l'empire romain attribue l'Égypte à l'empire d'Orient : c'est le début de la période byzantine. Elle sera marquée par de nombreuses querelles religieuses, dirigées contre le pouvoir de Constantinople. Les deux siècles qui vont suivre seront l'âge d'or de la communauté copte, chrétiens d'Égypte monophysites, malgré les persécutions du pouvoir byzantin.

Après une courte période d'occupation perse, une vingtaine d'années, la population égyptienne accueillera les arabes en libérateurs en 639.

I.4. L'Égypte musulmane.

I.4.1. Les califats.

Ainsi l'Égypte n'opposa guère de résistance aux conquérants arabes, qui sous la conduite du général Amr, envahirent le pays. Dès 642, Alexandrie capitulait. L'Égypte relevait désormais du califat, de Bagdad dans un premier temps. Cependant comme dans l'ensemble de l'empire musulman naissant, les Égyptiens purent maintenir leur pratique religieuse en échange du paiement de lourds impôts. Malgré tout, l'arrivée des tribus arabes et le remplacement de la langue copte par l'arabe dans tous les documents officiels favorisèrent l'arabisation et l'islamisation de la société égyptienne. Dès 750, les chrétiens ne constituaient plus qu'un quart de la population.

Sous les califes abbassides, la situation se dégrada au point que le pays fut confié à l'oligarchie militaire turque qui dominait le califat de Bagdad. En 969 l'Égypte et la Syrie furent conquises par les fatimides qui fondèrent la nouvelle ville du Caire où ils établirent le siège de l'anticalifat, par opposition à la domination du califat de Bagdad, et créèrent l'université islamique al-Azhar. La période fatimide fut prospère et culturellement féconde. Malgré cela, l'agitation gagna l'armée, au sein de laquelle s'opposaient contingents mamelouks et contingents berbères et soudanais. En 1099, les croisés prirent Jérusalem et s'établirent sur une partie de la Palestine.

La lutte contre les croisés fut menée par les troupes sunnites de Saladin, venues en renfort des fatimides. IL réunifie la Syrie et l'Égypte, évince les fatimides et fonde la dynastie Ayyubide. Il

fit de l'Égypte une puissance militaire dominant un vaste ensemble s'étendant jusqu'à la Mésopotamie, après avoir en partie repoussé les croisés. Après sa mort, les mamelouks installèrent leur propre gouvernement, suite aux luttes intestines pour le pouvoir des successeurs de Saladin qui ne parviendront pas à s'opposer aux nouvelles offensives des croisés.

I.4.2. Les mamelouks.

La première dynastie de sultans mamelouks, les Bahrites, gouverna l'Égypte jusqu'en 1382. Ils arrêtaient en 1260 l'avancée des Mongols et chassèrent les croisés. Sous leur règne, le potentiel économique de l'Égypte fut renforcé et celle-ci détenait le monopole du commerce des épices vers l'occident chrétien et commerçait avec les Vénitiens et les Génois. Durant cette première dynastie mamelouk, l'Égypte va occuper une situation économique et politique de premier plan, au carrefour de l'Occident et de l'Orient.

La seconde dynastie de sultans mamelouks, les Burjites renoua avec l'instabilité politique et les luttes de pouvoir. Mais ces raisons ne sont pas les seules responsables de la décadence du pays. La découverte de la route du cap de Bonne-Espérance en 1498 va faire périliciter le rôle de l'Égypte entre l'Europe et l'Asie. Le pays perdit son rôle commercial et la situation économique se dégrada rapidement.

En Asie Mineure, une nouvelle menace se profilait. Celle des Ottomans, qui après la prise de Constantinople en 1453, commençaient à envahir la Syrie. L'Égypte fut conquise par le sultan Selim Ier en 1517. Malgré la domination ottomane, les mamelouks continuèrent à contrôler une bonne partie du pays aux côtés des Beys, gouverneurs de districts, sous l'autorité du Pacha. L'occupation ottomane fut celle des "siècles obscurs" et s'achèvera par l'invasion des troupes de Bonaparte. En effet livré à l'anarchie, le pays déclina et les trente dernières années du XVIII^e siècle furent marquées par des épidémies de peste et des famines qui réduisirent la population à 4 millions âmes. Cette situation favorisa la main mise des Français et des Britanniques.

I.5. L'Égypte moderne.

I.5.1. La réforme de Méhémet Ali.

L'occupation du pays en 1798 par l'armée française s'inscrit dans un contexte de rivalité entre Britanniques et Français. La campagne d'Égypte sera l'occasion pour les européens de redécouvrir la civilisation égyptienne antique. Durant les trois années de l'occupation française, la modernisation du pays débuta. L'administration et les finances furent réorganisées sur le modèle européen, un programme de remise en état des infrastructures fut lancé. En 1801, une alliance anglo-ottomane, bénéficiant du soutien populaire contraignit le général Menou, qui s'était converti à l'Islam, à signer la reddition et à quitter le pays.

Après le retrait des troupes françaises, le désordre s'installa. Mamelouks et ottomans luttèrent pour reprendre le pouvoir qui échet finalement à Méhémet Ali, général Ottoman d'origine albanaise. Celui-ci reçut, lors de son coup de force, l'appui des Ulémas, qui avaient récupéré un certain pouvoir perdu sous la domination ottomane. En 1805, le Sultan ottoman reconnut Méhémet Ali, qui fut nommé Pacha d'Égypte. Ce dernier, qui avait modernisé l'armée et épuré

le pays des derniers mamelouks, engagea alors ses troupes dans une série de guerres de conquêtes. Au nom du sultan ottoman, il conquiert le Soudan, écrasa la dissidence Wahhabite en Arabie centrale, reprit la Syrie et mit fin à l'insurrection nationaliste grecque entre 1823 et 1827, au cours de laquelle il se heurta une première fois aux européens. Cependant ses conquêtes menacèrent l'empire ottoman et les puissances occidentales intervinrent militairement pour le repousser en Egypte. En 1840, il abandonne la Syrie mais obtient le titre héréditaire de vice-roi d'Egypte et du Soudan.

Sur le plan intérieur, Méhémet Ali, modernisa le pays, encouragea l'industrie du coton, développa les infrastructures, tels barrages, écoles et hôpitaux. Il mit en place une industrie de transformation et orienta l'agriculture vers une économie de marché. Il contribua grandement au développement d'une véritable conscience nationale.

Après sa mort en 1849, ses successeurs ne firent que poursuivre son œuvre. Cependant l'Egypte subit de plus en plus l'influence européenne. Poursuivant la politique de modernisation, Saïd Pacha et Ismaïl Pacha, accumulèrent une dette considérable en grande partie générée par les travaux du percement du Canal de Suez. Cette infrastructure gigantesque fut inaugurée en 1869.

L'Egypte retrouva, ainsi, sa position stratégique sur les voies commerciales maritimes. Mais elle allait y perdre son indépendance. Devant l'endettement considérable, l'Egypte doit accepter l'établissement d'un condominium franco-britannique en charge de la gestion des finances égyptiennes. A cette époque le mouvement nationaliste prend de l'ampleur et les britanniques vont occuper militairement le pays à partir de 1882, suite à une insurrection menée par Ourabi Pacha. Même si l'Egypte appartient toujours à l'empire ottoman, elle devient de fait une véritable colonie britannique dont le maître est le consul britannique.

I.6. Instauration de la monarchie.

La montée du nationalisme s'accélère et l'opposition se regroupe derrière Mustapha Kemal. De nombreuses grèves et des soulèvements parfois violents se déclenchent entre 1901 et 1908. Le début de la première guerre mondiale verra la Grande-Bretagne proclamer son protectorat sur l'Egypte. Cependant à la fin du conflit, l'opposition nationaliste ne désarme pas et forme une délégation, "Wafd", qui va négocier l'indépendance du pays. Devant les émeutes sanglantes et la période de troubles qui va suivre, Londres déclare unilatéralement l'indépendance de l'Egypte en 1922. Le sultan Fouad Ier devient roi d'Egypte. Les britanniques ont toutefois conservé le contrôle de la défense et des affaires étrangères, ainsi que le droit d'entretenir les troupes sur le territoire égyptien et le droit d'assurer ses lignes de communication avec l'Empire.

La constitution de 1923 instaure un pouvoir législatif bicaméral, contrôlé en fait par le pouvoir exécutif. Victorieux aux élections de 1924, le "Wafd" va dominer la vie politique pendant les trente ans qui vont suivre. Pendant cette période la Grande-Bretagne va profiter des luttes d'influence entre le roi et le Wafd pour le contrôle du pouvoir.

En 1936, Farouk Ier succède à Fouad. Cette année verra un nouveau triomphe du parti Wafd aux élections. Cependant les britanniques, malgré la signature d'un nouveau traité, gardèrent le contrôle d'une partie du pays et notamment du canal de Suez. En fait pendant la deuxième guerre mondiale, l'Egypte servira de base militaire pour les alliés, occupant une position privilégiée si l'on se souvient que l'Italie avait envahi l'Ethiopie. C'est également de cette

époque que date le discrédit du Wafd au sein de la population. Les dirigeants de ce dernier s'étaient montrés très coopératif pour faire échec à la poussée de Rommel vers le canal. Ceci favorisa l'émergence du mouvement des Frères Musulmans, organisation fondée en 1928 dont nous reparlerons par la suite.

Commençant à mener une politique étrangère indépendante, l'Egypte va s'engager dans une guerre contre Israël en 1948. La défaite de l'armée égyptienne lors de ce premier conflit contre l'Etat hébreu va fragiliser la monarchie. Devant son incapacité à résoudre la crise, le pouvoir fera appel à l'armée qui va alors prendre conscience de sa force. En juillet 1952, les "officiers libres", mouvement fondé deux ans plus tôt par onze officiers dont Nasser et Sadate, déposent le Roi Farouk et le contraignent à l'exil. En décembre de la même année, la monarchie est abolie. Dès 1953, les partis politiques sont interdits.

I.7. L'Egypte de Nasser.

Le 18 juin 1953, la République d'Egypte est proclamée. Le général Neguib, sans réel pouvoir, est remplacé dès 1954 par le véritable homme fort des "officiers libres", le général Gamal Abdel Nasser. En juillet 1956, Nasser est officiellement élu Président de la République. Après l'interdiction des partis et la répression des frères musulmans, il obtint l'évacuation totale des britanniques de son territoire dès 1954. Cependant ne parvenant pas acquérir l'aide occidentale (vente d'armes pour lutter contre Israël ou financement de la construction du barrage d'Assouan), Nasser se retourne vers l'URSS et nationalise en 1956 le canal de Suez, source importante de revenus. Cela entraîna une riposte de la France et de la Grande-Bretagne, principaux actionnaires du canal, qui, alliées à Israël, occupèrent la zone. Sous la pression de l'ONU et l'entente surprenante en cette période de guerre froide des deux superpuissances, les trois alliés se retireront du territoire égyptien.

Ce fut une grande victoire politique pour Nasser qui entendait faire l'unité du monde arabe derrière l'Egypte. Plusieurs tentatives de fédération arabe échouèrent. Dans un premier temps elle s'allia avec la Syrie pour former la République Arabe Unie en 1958 - qui ne dura que trois ans - puis encore avec cette dernière et l'Irak en 1963 sans davantage de succès. Il interviendra également pour soutenir la jeune république yéménite, se brouillant avec l'Arabie Saoudite, et soutiendra certains mouvements d'indépendance du Maghreb.

Sur le plan intérieur, Nasser met l'Egypte sur la voie du "socialisme arabe", à mi-chemin entre le libéralisme occidental et le marxisme soviétique. Cependant les revers subis contre Israël vont entraîner une présence soviétique imposante qui inquiète sérieusement les USA. Ces derniers proposèrent un plan de paix global, prévoyant un long cessez-le-feu avec Israël, que Nasser accepta, sous la pression soviétique, à l'été 1970.

La mort subite de Nasser en septembre 1970 donna un coup de grâce à ce plan. C'est Anouar el-Sadate, proche collaborateur, qui va lui succéder.

I.8. La présidence de Sadate.

Un changement s'opère. Sadate rompt avec les années Nasser et l'encadrement socialiste de l'économie. Il opte pour le libéralisme économique et tente de se rapprocher de l'Occident. En 1972, il expulse les conseillers militaires soviétiques et se réconcilie avec les pays arabes pétroliers et notamment l'Arabie Saoudite. Cette dernière soutiendra en partie son effort de

guerre contre Israël. En ce sens il existe une certaine continuité dans sa politique avec celle de son prédécesseur. En octobre 1973, c'est la guerre du Kippour que l'Égypte va mener avec la Syrie. Sous l'influence des USA et de l'URSS, un cessez-le-feu est conclu fin octobre 1973. C'est le début de la marche vers la paix. Il fut le premier chef d'état arabe à se rendre à Jérusalem et, en mars 1979, un traité de paix, reprenant les accords de Camp David de septembre 1978, fut signé à Washington. L'Égypte obtint dès lors une aide substantielle des États-Unis mais perdit sa place au sein de la Ligue arabe, de nombreux dirigeants arabes l'accusant de trahison. La situation économique, déjà très affaiblie, va se détériorer avec le boycott de certains pays arabes. L'opposition égyptienne, notamment les frères musulmans, va se faire de plus en plus virulente et la répression par le régime sera violente. Cible des islamistes, Anouar el-Sadate sera assassiné par un commando militaire islamiste en octobre 1981 lors d'une cérémonie commémorant la guerre du Kippour.

I.9. L'Égypte d'Hosni Moubarak.

C'est le vice-président Hosni Moubarak qui lui succéda. Il fut élu président quelques jours plus tard. Ne remettant pas en cause la politique de Sadate, il s'appliquera à regagner la confiance des pays arabes. Son soutien à l'Irak dans sa guerre contre l'Iran favorisera le retour de l'Égypte au sein du monde arabe. En 1989, l'Égypte réintègre la Ligue Arabe, scellant son retour en grâce. Cette politique modérée a permis à l'Égypte d'être un acteur majeur dans le règlement du conflit au Proche-Orient. L'Égypte s'affirme au plan régional et international. Elle a participé à la coalition contre l'Irak et organise de nombreux sommets internationaux. Cependant sur le plan intérieur, Hosni Moubarak doit composer avec une situation économique qui n'est pas très florissante et il doit faire face à l'activisme de plus en plus virulent des mouvements islamistes. Ces derniers tentent de déstabiliser le régime et l'économie en perpétrant des attentats terroristes contre les sites touristiques ou en tentant d'assassiner des personnalités de la société égyptienne, y compris le président lui-même.

II. Géographie.

II.1. situation géographique.

Située à l'angle nord-est de l'Afrique, l'Égypte avec une superficie de 1 001 440 km² est l'un des plus grands états du continent africain. Le pays est limité à l'Ouest par la Libye, au Sud par le Soudan. Ces frontières, absolument artificielles, furent établies au cours d'accords avec l'Italie après la première Guerre mondiale pour la première et par un traité anglo-égyptien de 1899 pour la deuxième. La façade maritime de l'Égypte s'étend sur 2900 kilomètres de côtes. Au nord, elle est baignée par la Méditerranée et à l'est, par la mer Rouge, qui se divise en deux bras pour former le golfe d'Aqaba et le golfe de Suez, qui encadrent le Sinaï. C'est par cette péninsule, au nord-est du pays, que l'Égypte pénètre en Asie proche-orientale. Elle possède, dans cette région, une frontière commune avec Israël. De part, cette situation privilégiée, à l'étroite charnière de l'Afrique et de l'Asie, l'Égypte a constitué, dès la plus haute antiquité, un carrefour exceptionnel des influences asiatiques, méditerranéennes et africaines.

Mais ce grand état apparaît cependant comme étant une anomalie géographique : l'Égypte utile est réduite à l'étroit liseré Sud-Nord de la vallée du Nil, long de 1500 km, entouré par des déserts.

II.1.1. Cadre physique

Vaste comme deux fois la France, l'Égypte est en fait essentiellement composée de déserts. Abrutant la totalité de sa population, la vallée du Nil et son delta, ainsi que les quelques oasis occidentales, ne représentent à peine que 10% du territoire. En fait l'Égypte est divisée, d'ouest en est, en quatre zones principales. A l'ouest, *le désert Libyque*, partie aride s'étendant sur les 2/3 du pays, est composé de plateaux peu élevés. Cependant dans cette étendue désertique, de vastes dépressions (la plus profonde, celle de Kattara, se situant à moins 134 m par rapport au niveau de la mer) dans lesquelles affleurent des nappes d'eau souterraines ont permis la naissance d'oasis. Après *la vallée du Nil*, si l'on continue la progression vers l'est, on découvre *le désert Arabique* qui couvre à peu près le cinquième de la superficie du territoire égyptien. Plus élevé que le précédent, il compte dans sa partie orientale certains sommets de plus de 2000 m. Ces reliefs appartiennent en fait au même ensemble montagneux que les massifs de l'ouest de l'Arabie. Dernière région de l'Égypte, *le Sinaï*, encadré par les fossés tectoniques de Suez et d'Aqaba, est rattaché au désert Arabique par l'isthme de Suez. Le nord de cette péninsule est constitué d'une vaste étendue sablonneuse. Après un plateau central dont l'altitude moyenne est de 1000 m, la pointe sud est dominée par des montagnes rocailleuses culminant à plus de 2 000 m (mont Moïse, 2 285 m et Jabal Katharina ou Mont Sinaï, 2 642 m).

Attardons-nous un peu sur le Nil, véritable source de vie de l'Égypte, dont les crues régulières ont fertilisé les terres égyptiennes depuis des millénaires et permis le peuplement de cette région désertique. Il pénètre en Égypte par le Soudan et remonte vers le nord sur 1 280 km pour se jeter dans la Méditerranée. Sa vallée peut être divisée en deux sous-ensembles. La basse Égypte, qui englobe le delta du fleuve, s'étend sur environ 24 000 km². Ce dernier est délimité par deux bras du fleuve qui se jettent à Rosette à l'ouest et à Damiette à l'est. Au sud de la ville du Caire, s'étend la haute Égypte, sur une superficie d'environ 11 000 km², à travers laquelle le fleuve a creusé une étroite vallée, bordée de falaises. Au sud de cette région se trouve le lac Nasser, immense réservoir de retenue du barrage d'Assouan, couvrant plus de 5 000 km². En fait, avant de pénétrer en Égypte le Nil traverse plusieurs pays africains depuis la région des lacs où le Nil blanc prend sa source. C'est le Nil blanc qui, depuis les lacs Victoria et Albert, apporte la plus grosse quantité d'eau. A Khartoum, il est rejoint par le Nil bleu en provenance des plateaux de l'Abyssinie. La domestication du fleuve avec la construction de nombreux barrages a permis de mettre fin à la dépendance séculaire des crues du Nil. Cependant, le barrage d'Assouan a réduit le débit du Nil et par conséquent le flux des alluvions qui fertilisaient les plaines en aval. Il a également provoqué l'érosion des terres côtières par les eaux salées de la Méditerranée et une salinisation des sols. Quatre lacs d'eau saumâtre peu profonds bordent la côte du delta.

II.1.2. Climat.

À l'exception de la bordure littorale qui s'inscrit dans la zone climatique méditerranéenne, l'Égypte est soumise au climat désertique aride ou subtropical sec. Il se caractérise par une saison chaude, de mai à septembre, et une saison fraîche, de novembre à mars. Dans la région

côtière, les températures varient d'un maximum de 37° à un minimum de 14°. En revanche au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans le sud du pays, les températures augmentent pour dépasser régulièrement 45° au cours des mois d'été. Une des principales caractéristiques de ce climat très sec est l'important contraste thermique existant entre le jour et la nuit (parfois plus de 40° dans certaines parties désertiques).

Le climat est également caractérisé par la faiblesse des précipitations. La région la plus humide se trouve bien évidemment le long de la côte méditerranéenne, où les précipitations annuelles moyennes atteignent 240 mm à Alexandrie. Mais compte tenu de la proximité de la mer, ces précipitations sont relativement faibles et sont, de plus, décroissantes d'ouest en est. Ainsi à Port-Saïd, la moyenne annuelle n'est plus que de 80 mm par an. Evidemment ce chiffre diminue encore plus rapidement vers le sud puisque Le Caire ne reçoit que 25 mm par an tandis que, dans certaines parties désertiques, il peut ne pleuvoir que tous les cinq ou dix ans.

Tout comme certains pays d'Afrique du nord, l'Égypte subit au printemps le phénomène du vent sec et chaud, le *Khamsin*, chargé de sable et de poussière, soufflant du sud en bourrasques et provoquant parfois de brusques élévations de température.

II.2. Population.

II.2.1. Données humaines.

La position privilégiée de l'Égypte, au carrefour de l'Afrique et de l'Asie tout en subissant l'influence méditerranéenne, a joué un rôle important dans le peuplement de ce territoire quasi désertique. La population actuelle est issue d'un fond ancien, peuplades de la vallée du Nil présentes depuis 3500 avant J-C, et des apports liés aux invasions qui marquèrent l'histoire de l'Égypte : Libyens, Grecs, Romains, mais surtout Arabes, qui conquièrent la région au VII^e siècle après J-C. La population égyptienne fut presque totalement arabisée. Cependant il existe encore des minorités d'origines européennes ou indo-européennes mais surtout nubienne, installée aux confins de la haute Égypte à la frontière soudanaise. On peut également signaler la présence d'une faible communauté berbère dans l'oasis de Siwa, à l'ouest de la dépression de Kattara près de la frontière libyenne. Toutefois aujourd'hui, on considère les coptes comme les plus proches descendants des égyptiens de l'époque des pharaons.

Fort d'une population d'un peu plus de 61 millions d'habitants, selon les estimations, l'Égypte est le pays le plus peuplé du monde arabe. Un élément d'inquiétude concerne le taux d'accroissement naturel. En effet, celui-ci largement supérieur à 2%², engendre une augmentation annuelle de la population d'à peu près 1,2 million de personnes. A ce rythme, sans atteindre les estimations les plus pessimistes, 120 millions, la population égyptienne pourrait s'établir à 95 millions d'habitants en 2025, ce qui constitue un lourd handicap pour le pays. Malgré une politique volontariste de régulation des naissances, débutée dès les années 60, le taux de natalité reste très élevé. Une des raisons de la persistance de ce phénomène réside dans le fait que la population rurale, plus réticente à cette politique que la population urbaine, au comportement nataliste proche de celui de l'Occident, représente plus de la moitié³ des égyptiens. L'autre particularité de la situation démographique est la densité de population. Si les chiffres bruts donnent une densité d'environ 60 habitants/km², la réalité est tout autre. En

² 2,2% pour les années 1995-96.

³ Selon les sources, la population rurale aujourd'hui est comprise entre 52 et 56%.

effet plus de 95 % de la population est concentrée sur moins de 5% de la superficie totale, soit une densité dans les zones peuplées d'environ 1200 habitant/km², avec des pointes vertigineuses d'environ 6000 habitant/km² dans le delta. L'Egypte semble détenir le record mondial de densité en zone rurale.

II.2.2. Démographie galopante et urbanisation.

Comme nous l'avons vu précédemment le taux d'accroissement naturel de la population égyptienne est relativement élevé. Il est également important de souligner l'extrême jeunesse de cette population puisque 40 % de celle-ci a en effet moins de 15 ans. Cependant si des problèmes inhérents à ce genre de peuplement subsistent, tel l'illettrisme, le souci majeur provient du développement difficilement contrôlable des grandes métropoles, et notamment de l'agglomération du " Grand Caire ".

Le Caire est la plus grande métropole d'Afrique mais c'est également l'une des villes les plus peuplées du monde. Aujourd'hui l'agglomération cairote regroupe quasiment le tiers de la population égyptienne. Plus inquiétant encore est le taux d'accroissement de la population urbaine qui est de l'ordre de 3 %. Cela ne va pas sans poser de sérieuses difficultés aux autorités, cependant semblables à celles que l'on peut rencontrer dans d'autres métropoles gigantesques sur la planète. Ainsi on assiste à l'éclatement de la ville en différents centres, à une urbanisation sauvage ou spontanée qui créent des banlieues - proches des bidonvilles - dans lesquelles se développe la contestation islamiste et qui sont de fabuleux réservoirs pour les recruteurs de tout bord. Souvent mal canalisée cette urbanisation entraîne une grave crise du logement. Il n'est pas rare de voir certaines familles égyptiennes s'entasser à plus de 10 par pièce, certains en arrivant même à occuper les cimetières.

Paradoxalement l'Egypte n'est pas le pays le plus urbanisé de la région puisque, actuellement, la population des villes ne représente qu'entre 44 et 48 % de la population totale. En fait le taux d'accroissement de la population urbaine, à peine supérieur à celui de la population, n'est donc pas la résultante d'un exode rural massif mais plutôt le fait d'une croissance démographique qui s'applique sur des effectifs déjà importants. La population impressionnante du Caire en est une preuve flagrante. En fait ceci découle d'une concentration considérable des fonctions. La capitale cairote abrite près de la moitié des emplois industriels et presque 60 % de ceux du tertiaire. La centralisation du pouvoir - on trouve au Caire les deux tiers des fonctionnaires - et la concentration des activités est extrême. L'autre grande métropole d'Egypte est Alexandrie (qui représente tout juste le quart de l'agglomération cairote), grand port mais également grand centre industriel et commercial, toutefois presque exclusivement tourné vers la Méditerranée.

II.2.3. Religion.

Les égyptiens sont en majorité musulmans sunnites. Si la religion de l'Egypte est l'Islam, pratiqué par environ 90 % de la population, l'Egypte est le premier pays chrétien du monde arabe. En effet l'Eglise copte, monophysite, s'est maintenue dans le pays après l'islamisation de celui-ci. La première communauté chrétienne d'Orient compterait environ six millions d'âmes - elle ne serait que de la moitié selon le dernier recensement officiel - et se trouve principalement dans deux régions : le Caire et, en haute Egypte, autour d'Assiout.

Sauf en de très rares occasions, l'Egypte n'a connu ni l'intolérance, ni le prosélytisme en faveur d'un culte au détriment d'un autre. Paradoxalement l'Egypte est à l'origine du développement de l'islamisme, avec, notamment, l'association des Frères musulmans créée en 1928.

Aujourd'hui, la tolérance qui prévalait semble sérieusement remise en cause par un activisme islamiste révolutionnaire. Principalement le fait de deux organisations, le Djihad et la Gama'at al-Islamiya, cet activisme se traduit par de nombreux attentats qui visent les hauts fonctionnaires, les forces de sécurité, les coptes et les touristes. Selon certaines sources⁴, le premier mouvement serait l'auteur de l'assassinat du président Sadate alors que le second serait le responsable de l'attentat de Louxor contre des touristes.

II.2.4. Education.

En 1952, avec l'avènement de la république, le nouveau régime entreprend de démocratiser l'éducation. Cette volonté est inscrite dans la constitution et vise à éradiquer l'analphabétisme. Cela se traduit par la gratuité de l'enseignement jusqu'à l'université et l'obligation de scolarisation jusqu'à l'âge de 14 ans. Si des résultats encourageants ont été enregistrés dans les premières années, le taux d'analphabétisme en 1997 reste important et concerne presque 45 % de la population totale (les femmes étant particulièrement touchées). Malgré de nombreuses universités, l'université islamique al-Azhar est la plus ancienne du monde, l'enseignement supérieur semble aujourd'hui inadapté au besoin du monde du travail. De plus on assiste à l'émergence de "courants islamistes" au sein des universités et ce à tous les niveaux. En fait une grande majorité des égyptiens ayant suivi des études secondaires se tourne vers l'administration et ses effectifs pléthoriques.

L'enseignement est donc aujourd'hui une des priorités du gouvernement égyptien.

II.2.5. Culture.

Sans remonter aux temps des pharaons et aux merveilles qu'ils nous ont léguées, force est de constater que l'Egypte occupe, en termes de culture, une place privilégiée dans le monde arabe. Elle fut, avec le Liban et la Syrie, le berceau du renouveau culturel arabe (la *Nahda*) au cours du XIXème siècle.

De nos jours la réputation des écrivains, chanteurs ou cinéastes, a franchi les frontières. Le prix Nobel de littérature attribué en 1988 à l'écrivain Naguib Mahfouz en témoigne. De même le réalisateur Youssef Chahine, fer de lance d'un cinéma égyptien prolifique qui exporte ses œuvres dans tout le monde arabe, est internationalement reconnu.

Dans le domaine de la presse, même si elle reste étroitement contrôlée par le gouvernement, l'Egypte occupe la première place du monde arabe et le Caire est le plus important centre d'édition du Proche-Orient.

III. La société égyptienne.

III.1. L'économie.

L'économie égyptienne offre un bilan économique varié par la diversité de ses ressources. Cette variété a été encore renforcée par la situation territoriale du pays et par sa position de carrefour entre le monde occidental et le monde socialiste. Son rôle pendant la guerre du

⁴ Département d'Etat américain.

Golfe, comme son attitude dans les relations entre Israël et le monde arabe en sont un témoignage. La balance du commerce extérieur reste déficitaire, mais la balance des paiements enregistre des excédents grâce à l'aide internationale, aux revenus du tourisme, aux envois des expatriés et au trafic du canal.

Dans la composition du P.N.B. on trouve à peu près à égalité l'agriculture (15,4 %), l'industrie (15,5 %) et le pétrole (14,7 %). Les principales ressources en devises proviennent des exportations de pétrole (33 %), des droits du canal de Suez (14 %), des exportations de coton (5 %), des revenus touristiques (5 %) et des transferts des émigrés (43 %)⁵.

Actuellement, le devenir économique de l'Égypte est certainement un des problèmes prioritaires du monde arabe. L'Égypte rassemble plus du 1/4 des Arabes. Le simple maintien du niveau de vie égyptien déjà très bas est difficile à assurer. Son économie est fragile, elle est «sous perfusion» et sa survie paraît délicate⁶.

III.1.1. Le Nil.

Le Nil, ce fleuve miraculeux divinisé par les anciens Égyptiens et dont le mystère des sources ne fut percé qu'au XXe siècle, coule sur plus de 3 000 km à travers le désert; eaux du Nil blanc qui vient du pays des lacs et reçoit des pluies équatoriales abondantes toute l'année, eaux du Nil bleu descendant des montagnes d'Éthiopie et gorgé des pluies de la saison humide qui va de la fin de mai au début de septembre. Le mécanisme de cette crue intriguait fort les Anciens. Le changement de débit est très régulier et la montée des eaux était repérée au Caire entre le 1er et le 10 juin. D'abord coulaient les eaux vertes du Nil blanc, puis les eaux brunes du Nil bleu chargées des poussières volcaniques des montagnes d'Abyssinie. La crue culminait au début de septembre et durait jusqu'en octobre.

Traditionnellement, ce sont ces hautes eaux qu'on utilisait pour l'irrigation. Elles envahissaient toutes les terres basses, s'infiltrant dans les larges crevasses qui fendaient les alluvions noires et desséchées, déposant le limon fertile et n'épargnant que les villages construits sur des digues ou de légères élévations. En octobre, les eaux se retiraient et les semailles commençaient aussitôt, préparant les moissons d'avril ou de mai. Mais, depuis le XIXe siècle, ce phénomène naturel a été profondément transformé par l'homme. Tout d'abord, sur l'initiative des anglais, des digues ont été construites, des canaux d'irrigation nombreux et profonds, les rayas, ont été creusés, des barrages de retenue élevés sur tout le parcours du fleuve, à Esna, Nag Hammadi, Assiout, Zista et en aval du Caire. Mais le plus grand ouvrage, commencé en 1957, a été achevé en 1971. Construit à 7 km en amont d'Assouan où il remplace un ancien barrage, il peut emmagasiner dans le lac Nasser, qui s'est formé en amont, des eaux d'une année à l'autre, permettant ainsi d'atténuer les conséquences des périodes de sécheresse qui se sont multipliées au cours de ces dernières années. Les travaux ont été titanesques, ils ont duré plus de dix ans. Les Russes y ont largement participé, aussi bien par leurs techniciens que par leur appui financier. Ce barrage permet non seulement de continuer à irriguer les 3.500.000 h. fertilisés jusqu'ici par la crue naturelle, mais d'accroître en outre les surfaces des terres arables de 30 à 40 % pour l'ensemble de l'Égypte. Un accord a été signé avec le Soudan, au terme duquel celui-ci pourra disposer d'un tiers, des eaux du barrage. Les 70 000 Soudanais qui vivaient dans la vallée recouverte par la montée des eaux en amont de Ouadi Halfa ont été transférés, tandis que certains sites archéologiques étaient rapidement fouillés ou entièrement déplacés,

⁵ Voir Jacqueline Beaujeu-Garnier et Catherine Lefort, p. 31 suivantes.

⁶ Ce qui concerne l'argumentaire et les données de ce chapitre en général, voir Professeur Georges Mutin (Chargé de cours), Agrégation de « Contraintes et enjeux de l'économie égyptienne », cours donné à l'Université Paris VII, Paris 1996, chapitre 3.

comme les célèbres temples d'Abu Simbel. Une puissante centrale électrique bénéficie également des eaux du barrage. La ville d'Assouan a subi une transformation spectaculaire : de 30 000 habitants en 1952, elle est passée à 195 000 en 1989. Une importante usine d'engrais y a été implantée. Le lac Nasser a également été aménagé : cultures et pâturages ont été étendus. Ce changement dans les techniques d'irrigation augmente les surfaces utilisables et rend les récoltes plus assurées, mais il prive les terres de leur fertilisation naturelle par les dépôts de limon et oblige à pratiquer surtout dans les terres salées du bas Delta un système de drainage parallèlement à l'irrigation pour éviter l'apparition d'efflorescences salines nuisibles aux cultures.

III.1.2. L'agriculture.

L'Égypte est le pays arabe où le secteur agricole tient une place prépondérante : 18% du PIB. Il fait vivre environ le tiers de la population active. C'est aussi le secteur économique sur lequel ont porté les plus grands efforts, que ce soit pour la refonte des structures agraires ou l'amélioration du potentiel agricole⁷.

III.1.2.1. Le développement du secteur agricole avant la réforme.

Elle est entreprise dès la 6^{ème} semaine de la prise de pouvoir des «Officiers Libres». La propriété privée est de constitution récente en Égypte. Une loi de 1858 met fin au capitalisme d'état en reconnaissant aux particuliers le droit à la propriété privée. Tout au long de l'histoire de Pharaon à Méhémet Ali, la terre a été propriété de l'état qui la remettait parfois en usufruit à des collectivités ou à des dignitaires. Le pouvoir central était maître tout puissant des eaux et des terres. C'est une série de lois échelonnées de 1858 à 1892 qui aménagent la propriété privée au profit des grandes sociétés cotonnières. Elles font de l'agriculture égyptienne une agriculture capitaliste de type colonial vouée à la monoculture du coton, matière première de base des usines textiles du Lancashire. Cette origine marque très nettement la structure de la propriété. Il existe encore de très violents contrastes dans la répartition de la propriété⁸.

Les grandes propriétés (+ de 50 feddans⁹) occupent 34% des superficies. Elles sont concentrées entre les mains de la famille royale, des grandes compagnies (2 000 sociétés cotonnières), de gros propriétaires souvent absentéistes et de l'état. Les petites propriétés (moins de 5 feddans) occupent 35% des terres cultivables. Elles sont fragmentées à l'extrême sous le jeu de trois facteurs qui sont l'application de loi coranique en matière d'héritage, la poussée démographique et la politique appliquée tout au long du siècle par les différents gouvernements afin d'encourager au développement de la petite propriété. La propriété moyenne se trouve assez laminée et enfin la masse des sans terre et sans travail est impressionnante. Ce sont les millions de miséreux qui peuplent les campagnes, affluent dans les bourgs et les villes. Ils sont mobilisés périodiquement pour faire face à la crue du Nil.

Un système de relations sociales de type féodal structurait les campagnes. Le grand propriétaire était le personnage. Il était le maître incontesté de la terre et du travail, distribuant à sa guise les faveurs. Il était l'omda c'est à dire le maire, le représentant de l'état. La rareté de

⁷ Voir Professeur Georges Mutin, chapitre 3a, et United States Congress Library -Federal research Division -, p. 127.

⁸ Voir Professeur Georges Mutin, chapitre 3a. chapitre 2; voir aussi annexe 1.

⁹ 1 feddan = 0,42 hectare.

la terre lui permettait de durcir ses exigences. Son pouvoir politique assurait l'impunité à des pratiques abusives et illégales.

III.1.2.2. La réforme agraire.

Les lois de la Réforme agraire sont promulguées le 9 septembre 1952. Comme toutes les réformes agraires, les mesures prises visent à un triple objectif :

- politique : démanteler l'influence de l'ancienne classe dirigeante, de l'aristocratie foncière groupée autour du Roi, lui-même grand propriétaire.
- social : limiter la propriété rurale, réglementer les rapports entre propriétaires et locataires, établir une législation du travail des ouvriers agricoles.
- économique : améliorer la production.

Les modalités sont claires : Il n'y a pas abolition de la propriété privée mais limitation, qui s'est déroulée en plusieurs phases. Il y eut un abaissement constant du plafond de limitation de la propriété: 200 feddans en 1952, 100 en 1961, 50 en 1969. Les propriétaires étaient indemnisés par des titres gouvernementaux négociables. Le fellah bénéficiaire devait acheter la terre selon un système d'annuités¹⁰.

Aussi la réglementation du travail est réformée. Les contrats de location sont améliorés, le métayage de 50/50 est proposé, on fixe un salaire minimum quotidien, les travailleurs agricoles peuvent se regrouper en syndicats.

Puis, les coopératives sont constituées. Les terres récupérées sont distribuées sous la forme de lots de 2 à 5 feddans : 342 000 fellahs environ ont été bénéficiaires. Les attributaires ont obligation de faire partie d'une coopérative dont le but est d'organiser la production et de commercialiser les produits. Ces coopératives ont connu un développement considérable et ne regroupaient pas que les seuls bénéficiaires de la Réforme agraire (4 700 coopératives et 3 000 000 de coopérateurs).

Le bilan de cette réforme est assez décevant. En fait il n'y a pas assez de terres pour satisfaire toutes les demandes (une redistribution intégrale aurait conduit à des lots de 2 feddans par famille). La solution adoptée peut se justifier sur le plan de l'efficacité. En éliminant la puissance politique des grands propriétaires terriens, on a créé une classe nouvelle de petits propriétaires (entre 2 et 10 feddans). Le résultat le plus spectaculaire est d'avoir mis fin à une inégalité choquante dans la distribution de la propriété en éliminant la mince couche des très grands propriétaires, le plus souvent absentéistes, des commerçants en coton, des courtiers et usuriers des villages¹¹.

Le sommet de la pyramide, la pointe constituée par les 2 000 propriétés de plus de 200 feddans a entièrement disparue. La catégorie des grands propriétaires de plus de 50 feddans et moins de 200 se retrouve à peine moins nombreuse. Leur place relative dans la société reste importante et s'est sans doute confirmée : en 1985, ils contrôlent 14% des terres. En plus, on note la permanence de la classe des propriétés moyennes de 5 à 50 feddans, peu touchée par la Réforme agraire : en 1985, 4,3% des propriétaires contrôlent 32% des terres. Enfin, les petits propriétaires de moins de 5 feddans sont beaucoup plus nombreux : ce sont eux les principaux bénéficiaires de la réforme. En 1985, ils constituent 95% des propriétaires et détiennent 54% des terres.

Au total, ces mesures sont loin de régler les problèmes agraires. Une série de réformes qui touchent tout au plus 16% des terres cultivées aboutissant à une redistribution effective de

¹⁰ Voir annexe 1.

¹¹ Pour voir la nouvelle situation après la réforme voir annexe 2.

13% des terres à 10% environ des familles rurales égyptiennes (342 000). En 1985, 44% des familles rurales vivaient en deçà du seuil de pauvreté et 60% de la population agricole ne possédait rien.

La nouvelle loi agraire de 1992 amende dans un sens libéral celle de 1952. Ses principaux objectifs sont de revaloriser le foncier en relevant le montant des loyers, de remembrer les exploitations, de moderniser les techniques de culture. Les rapports entre propriétaires fonciers et locataires sont rééquilibrés au profit des premiers. La classe des propriétaires moyens est renforcée¹².

III.1.3. Le barrage d'Assouan et la bonification des terres

La bonification des terres repose sur la régulation des eaux du Nil. De nombreux projets ont été élaborés tout au long du XX^e siècle. Le projet retenu, le haut barrage d'Assouan ou Sadd el ali a une portée qui dépasse de loin le plan économique. C'est un projet dans lequel s'est identifié le nouveau régime. En 1955, l'Egypte essuie un refus de financement de la BIRD car les Américains ne veulent pas apporter leur caution. En quête de moyens de financement, Nasser lie formellement la nationalisation du canal de Suez en 1956 à la réalisation du barrage (les droits de péage serviront au financement). En 1958, l'URSS propose à l'Egypte son aide financière et technique. Dans cette période de décolonisation, le haut Barrage devient symbole de la lutte contre le néocolonialisme et un chantier du socialisme.

III.1.3.1. Le barrage et ses implications.

A l'époque où il a été construit il faisait partie des grands travaux mondiaux. C'est un barrage poids de 3600 mètres de long, 980 mètres d'épaisseur à la base, 40 mètres au sommet, 111 mètres de haut. Son réservoir s'étend sur environ 500 km, il constitue le lac Nasser, 6 500 km², 12 km de large. Le volume de la retenue est impressionnant : 162 km³. Mais tout n'est pas utilisable. Il faut tenir compte notamment des nécessités de stockage des crues (41 km³), de l'envasement prévisible sur 50 ans (31 km³). Si bien que le volume utile se réduit à 84 km³. Si dans ce total on tient compte de l'évaporation, l'eau disponible n'est plus que de 74 km³/an partagés selon un accord international entre le Soudan (18,5 km³) et l'Egypte (55,5 km³). L'investissement est énorme : 450 milliards de livres égyptiennes.

Il est inauguré en 1971 mais n'entre en pleine production qu'en 1975. Il permet d'emmagasiner toute une crue et d'effectuer une péréquation entre années excédentaires et déficitaires. Comme pour tous les grands ouvrages du genre, trois buts sont recherchés avec la régulation du Nil et la mise à disposition de l'eau toute l'année :

- l'extension des superficies irriguées
- la navigation sur le Nil
- la production de l'électricité: le barrage peut produire 10 milliards de kw/h dans un pays qui, à l'époque, n'en consomme que 7.

La réalisation du barrage a entraîné une polémique. On lui adresse trois reproches essentiels:

- retenir en amont, au fond du lac Nasser, tout le limon fertilisateur dont le rôle incomparable dans la vallée ne pouvait être remplacé par les engrais chimiques.
- une reprise de l'érosion le long du lit du fleuve et des canaux d'irrigation. Le Nil coule plus vite et creuse son lit (1,7 cm/an). Elle fait peser des menaces sur les fondements des

¹² Voir Professeur Georges Mutin, chapitre 3a et 3b.

ouvrages d'art. Sur le littoral, on constate également une importante érosion marine que les apports limoneux ne viennent plus compenser.

- la remontée des nappes est générale. Le niveau de l'eau est non seulement relevé mais il est aussi stable tout au long de l'année. La remontée des eaux rend difficile l'assainissement des grandes agglomérations du pays. Elle conduit aussi à une aggravation de la bilharziose auprès des fellahs qui restent beaucoup plus longtemps dans les canaux d'irrigation (les bilharzies, vers parasites ne peuvent être détruites que par un assèchement prolongé, d'au moins trois semaines des canaux d'irrigation). Elle entraîne aussi des difficultés de drainage et conduit à une salinisation des terres : 2 500 000 feddans seraient atteints (35% des terres agricoles, notamment dans le delta).

Ce projet gigantesque, construit à l'échelle du pays entier, se révèle insuffisant. Les conséquences de la récente sécheresse le montrent bien. L'Afrique orientale de 1979 à 1988 a connu des précipitations inférieures à la moyenne. Les apports du Nil ont été insuffisants et il a été nécessaire de puiser dans les réserves du lac Nasser. En 1984, la crue, sans les réserves du lac Nasser, aurait permis l'irrigation de 5 millions de feddans sur les 11 récoltés. Au début de 1988 il ne restait que 7 milliards de m³ de réserves utiles. Par bonheur les fortes pluies soudanaises de l'été sont venues mettre un terme à cet enchaînement de la sécheresse. Il n'en demeure pas moins que le problème obère l'avenir : on note en effet une baisse tendancielle de l'alimentation du Nil.

En outre, avec la croissance démographique, la demande en eau du pays ne fait que croître. La disponibilité en eau par habitant était de 1 604 m³/an en 1972, elle est maintenant inférieure à 1 000 et se situera à 792 en 2 000. Est-il possible d'augmenter les dotations d'eau disponible ?

Les données du problème sont quand même impressionnantes : le calcul théorique montre que la capacité du réservoir capable à la fois de fournir un volume d'eau inchangé pour une année très déficitaire et de retenir la crue centenaire devrait être de 300 km³, en tenant compte des pertes normales dues à l'infiltration et à l'évaporation. Ainsi avec les 162 km³ du lac Nasser on se trouve loin du compte. Aucun site ne convient pour l'établissement d'un tel ouvrage sur l'ensemble du bassin nilotique. Il est nécessaire d'aménager l'ensemble du bassin.

Le plan Hurst de 1966 prévoyait les réalisations suivantes :

- sur le Nil Blanc : le réservoir pluriannuel du Lac Albert, le réservoir à capacité saisonnière de Nimule, le creusement du canal de Jonglei, le barrage de Gambela,
- sur le Nil Bleu : le réservoir pluriannuel du lac Tana, l'élévation du barrage de Rosières,
- sur le Nil en aval de Khartoum: le barrage de Merowe, la déviation d'une partie des eaux du lac Nasser vers la Nouvelle Vallée, le réservoir à capacité saisonnière du wadi el Natroun au nord-est du Caire.

Mais la situation politique et économique est loin d'être favorable à la réalisation d'un tel ensemble qui suppose l'accord de 9 pays riverains¹³ et notamment celui des trois pays les plus concernés : Egypte, Ethiopie et Soudan. Or l'Ethiopie n'a pas reconnu l'accord égypto-soudanais de 1959.

Dans le court terme, on estime que l'Egypte et le Soudan n'auraient que 20 km³ à se partager. Dans cette perspective, le creusement du canal de Jonglei (360 km) commencé depuis 1978 est intéressant. En coupant la grande boucle du Nil Blanc dans les marais de Bahr el Ghazal, le canal limiterait les pertes par évaporation de moitié (plus de 4 km³). Mais les travaux ont été arrêtés en 1983 aux 2/3 du parcours en raison de la guerre civile qui règne dans le sud du Soudan : il reste 93 kilomètres à creuser.

¹³ Ce sont : Zaïre, Burundi, Rwanda, Tanzanie, Kenya, Ouganda, Ethiopie, Soudan, Egypte.

Dans l'immédiat, la saturation démographique égyptienne, l'extension de l'agriculture soudanaise exigent de trouver d'autres ressources. Il faut songer à une meilleure rationalisation de l'irrigation en Egypte qui éviterait les gaspillages actuels (évalués à 20% des eaux utilisées) et au développement de l'agriculture pluviale au sud du Soudan. De même, il faudrait songer à une réutilisation des eaux de drainage et des eaux usées¹⁴.

Le Haut Barrage a procuré un sursis de presque trois décennies aux autorités du Caire, ses capacités ne sont plus suffisantes aujourd'hui, face à la croissance démographique et aux risques de sécheresse. Les Egyptiens se retrouvent devant le même problème de disponibilité des ressources hydrauliques qui rend nécessaire l'élaboration d'une nouvelle stratégie géopolitique. Elle impose une renégociation, y compris sur le partage des eaux, avec les autres Etats de la vallée et notamment l'Ethiopie et le Soudan¹⁵.

III.1.3.2. Les transformations de l'agriculture.

Les transformations de l'agriculture revêtent un double aspect : l'intensification sur les anciennes terres irriguées, la bonification ou la conquête de nouvelles terres à cultiver grâce à l'irrigation.

L'intensification a été réelle et permise par le passage à une agriculture pérenne. Elle concerne 1 000 000 feddans. C'est « l'extension verticale » des surfaces cultivées. L'essentiel, en fait, est la conquête de terres nouvelles ou « l'extension horizontale ». Cette conquête est organisée par l'Etat qui traditionnellement détient la propriété des terres désertiques. En dépit d'une incontestable lourdeur bureaucratique des résultats ont été obtenus : 1 900 000 de feddans ont été bonifiés. Mais toutes les terres bonifiées n'ont pas été distribuées. Il y a des terres qui ne sont pas destinées à la culture mais à des infrastructures (routes, canaux), d'autres sont devenues des fermes d'état.

La répartition géographique fait apparaître la prépondérance du delta, notamment sur ses marges et au nord du delta. En Haute Egypte, la majeure partie des terres bonifiées appartiennent à la Nouvelle Nubie où ont été recasés 55 000 Nubiens (36 villages) submergés par le lac Nasser. Deux périmètres ont été aménagés (150 000 feddans) à Esna et surtout Kom Ombo. Le transfert de population a été effectué dans le cadre d'un projet global qui devait améliorer les conditions de vie matérielle et sociale des Nubiens. Une économie de marché a été substituée, dans le cadre des coopératives, à l'économie de subsistance des palmeraies nubiennes¹⁶.

L'un des buts de la conquête des nouvelles terres était de diminuer la pression humaine dans les campagnes. Il est loin d'être atteint. Ainsi entre 1962 et 1976, phase active de la bonification, 80 000 familles ont été installées soit 500 000 personnes. Dans le même temps la population a augmenté de 4 200 000 habitants dans les campagnes et 6 000 000 dans les villes. Tout l'effort est annihilé par la forte croissance démographique. Un autre critère pour apprécier la situation est l'évolution de la superficie agricole par habitant. En raison de l'accroissement démographique, elle a diminué. De 1960 à 1990, la superficie cultivée par habitant est passée de 0,22 feddan à 0,12, la superficie récoltée de 0,39 à 0,21¹⁷.

¹⁴ Voir Professeur Georges Mutin, Annexe 3.

¹⁵ Voir Harenberg Länderlexikon, p. 67, Zentralstelle für Auslandskunde, p. 17 suivantes, et CIA, p. 73 suivantes.

¹⁶ Voir Annexe 4.

¹⁷ Voir Professeur Georges Mutin, Annexe 4, et Moustafa Kharoufi, p. 9 suivantes.

III.1.4. L'industrie.

L'Égypte est le pays arabe où l'histoire du développement industriel est la plus ancienne. La part prise par les activités industrielles dans le PIB est de 22%. Elles occupent deux fois plus de travailleurs que dans le reste des pays arabes (1 800 000).

Toutefois l'industrie ne constitue pas pour autant un secteur dominant de l'économie égyptienne, toujours caractérisée par l'importance des activités de distribution et de service (60% du PIB) et par la place du secteur agricole (18%) dans les activités productives.

La plus grande partie de l'industrie est concentrée autour de deux grandes villes : Le Caire et Alexandrie. Le «Grand Caire» regroupe plus de la moitié des établissements, 47% de la valeur ajoutée, 47% des travailleurs. Cette concentration s'est encore accentuée à la suite de la guerre de 1967 avec la disparition des industries de la zone du canal qui se sont repliées sur la capitale. Avec la politique de l'Infitah, des zones franches ont été installées dans la région du Grand Caire¹⁸.

III.1.4.1. Les politiques industrielles.

Au cours, des 30 dernières années deux politiques industrielles ont été engagées : celle de Nasser et celle de Sadate liée à l'Infitah. Le rôle de l'état est déterminant. Une attention particulière est attachée au développement industriel considéré comme l'instrument de la puissance militaire et le garant de l'Indépendance nationale.

L'état contrôle et oriente par :

- une succession de plans quinquennaux et de programmes d'investissements publics.
- un investissement public considérable : 24 à 25% de l'investissement total. Mais il reste toutefois limité en raison du poids des dépenses militaires.
- un contrôle des échanges extérieurs, l'introduction des licences d'importation.
- l'orientation privilégiée vers des branches produisant des biens intermédiaires (50% de l'investissement industriel) : fonderie et aciérie d'Helouan, usines d'engrais, raffineries et prospection pétrolière, usines de pneumatiques.

Le secteur public se renforce :

- à la suite de nationalisations ou de séquestrations, le secteur bancaire et une grande partie du secteur industriel passent sous son contrôle.
- par la création d'entreprises d'état. Ainsi le secteur public devient dominant : en 1971, en fin de période, il rassemble 80% des travailleurs, assure 90% de la production dite «moderne» (réalisée dans des entreprises de plus de 10 travailleurs). Le secteur privé apparaît comme résiduel et marginalisé. Toutefois il ne faut pas voir là une volonté de socialisation des rapports de production. Par l'intermédiaire de ce secteur dominant l'état peut directement mettre en application sa politique d'investissement, de prix, d'emploi.
- socialement, les entreprises publiques constituent l'ossature d'un système pyramidal et hiérarchisé. Il y a peu ou pas d'autonomie de gestion.
- la constitution d'un secteur public dominant permet l'élimination du pouvoir économique et politique de la grande bourgeoisie industrielle et financière. Elle favorise l'ascension de la petite et moyenne bourgeoisie, base sociale du régime nassérien. Ce secteur public est un instrument efficace d'exécution docile des politiques du pouvoir central.

¹⁸ Professeur Georges Mutin, chapitre 3c, et Ministry of Economy and International Cooperation, Annexe 5.

On constate une croissance du secteur industriel. La production, les relations interindustrielles se sont diversifiées. Mais la structure industrielle reste incomplète et sa croissance est loin d'être auto-entretenue: elle reste dépendante de l'extérieur. Il y a beaucoup de gaspillage et une forte sous-utilisation des capacités de production. Les réalisations industrielles sont en deçà des objectifs ambitieux qui avaient été fixés par l'idéologie officielle.

III.1.4.2. La politique d'ouverture économique avec l'Infitah.

Après 1974 s'ouvre une nouvelle politique économique et diplomatique de l'Égypte en direction de l'Occident industrialisé. En fait, les premiers éléments datent de 1970. Cette nouvelle politique s'accompagne de changements politiques: un infléchissement de la politique intérieure, une modification des relations internationales avec l'ouverture vers les États-Unis, la paix séparée avec Israël. L'Égypte cherche à s'insérer dans les circuits de financement internationaux.

L'investissement est défini de façon très large : les domaines ouverts concernent l'industrie mais aussi les mines, le tourisme, les transports. D'une façon générale, les capitaux investis doivent prendre la forme d'une participation avec un capital égyptien public ou privé.

La nouvelle industrie liée à l'Infitah se tourne donc vers des secteurs permettant une rotation rapide du capital : industries légères demandant peu d'énergie mais beaucoup de main d'œuvre à bon marché, pour satisfaire la consommation intérieure et, quand cela est possible, chercher des débouchés extérieurs. Cette nouvelle industrie se dissémine autour des grandes villes et des agglomérations moyennes du delta, bien desservies en voies de communication.

Toutefois le secteur public reste fort. Il y a débat sur son rôle entre les partisans de sa disparition et ceux de son maintien. Les liens avec le secteur privé sont revus: il est désormais possible d'introduire des capitaux privés dans le secteur public, de faire appel aux capitaux étrangers. Cette action a des limites, le secteur d'état reste dominant et maintient sa fonction d'employeur privilégié¹⁹.

III.1.5. Le canal de Suez

Le canal de Suez, construit par Ferdinand de Lesseps, inauguré en 1869, est une des grandes voies maritimes du monde: il relie la Méditerranée à la mer Rouge. En permettant aux navires d'éviter la route du Cap, il raccourcit de 17 % à 67% les distances entre l'Asie et l'Europe. Fermé à la circulation après la guerre des 6 jours (1967), il n'a été rouvert au trafic qu'en juin 1975. Rectiligne, long de 162 kilomètres, large de 200 à 400 mètres, il fait l'objet de travaux d'agrandissement pour en permettre l'accès à des navires de 260 000 tonnes (la profondeur du canal vient d'être portée à -17m).

Le canal joue un grand rôle dans l'économie mondiale. Son trafic annuel est de l'ordre de 300 millions de tonnes, il est emprunté chaque jour par 60 navires. Les hydrocarbures ne représentent plus que 30% du tonnage transporté: le canal est concurrencé par l'oléoduc de la SUMED et la conduite Eilat - Ashkelon. Son rôle reste important pour les marchandises diverses : le partage traditionnel du trafic reste toujours valable. Le trafic nord/sud est composé essentiellement par des produits manufacturés, les produits bruts l'emportent dans le sens sud/nord. Parmi les minéraux acheminés vers l'Europe certains ont une véritable

¹⁹ Pour les détails de l'industrie voir Annexe 6

importance stratégique: chrome, manganèse, étain, nickel. Cette voie maritime est aussi empruntée par des navires de guerre (environ 200 par an).

Le canal depuis 1956 est administré et géré par l'Egypte. Les droits de péage, qui génèrent 1 milliard de US \$/an, jouent un grand rôle dans la balance des paiements égyptienne²⁰.

III.1.6. Le tourisme.

Le secteur touristique a connu une croissance très rapide au cours des 15 dernières années, depuis la mise en place de la politique d'ouverture (Infitah). La croissance peut toutefois être interrompue par des événements politiques, intérieurs ou extérieurs : émeutes de février 1986, crise du Golfe en 1990/91, poussée islamiste de 1992, attentats terroristes contre des touristes en 1997.

Les touristes dont le nombre a atteint 3 millions en 1991/92 se partagent pour un tiers entre arabes venus goûter à la fraîcheur, toute relative, de l'été égyptien et aux plaisirs du Caire et pour moitié par des Occidentaux, pour la plupart attirés par les vestiges archéologiques.

Pour les accueillir, l'Egypte a construit en 15 ans plus de 50 000 lits dans des hôtels de classe internationale, et plus de 300 bateaux-hôtels sillonnent le Nil. Les recettes annuelles touristiques ont plusieurs fois dépassé 3 milliards de US \$.

Cependant le tourisme occidental a été très affecté par les attentats intégristes dont il est devenu la cible depuis l'automne 1992; les recettes ont baissé de plus de 20%, appauvrissant les 2 millions d'Egyptiens qui vivent du tourisme. Malgré les menaces islamistes, l'activité touristique a partiellement repris en 1994 (2 500 000 visiteurs)²¹.

III.1.7. La crise d'emploi et l'émigration.

Pendant de nombreuses années sous la période nassérienne, la fonction publique faisait plus ou moins office de bureau de placement. Elle devait recruter tous les titulaires d'un diplôme. Les fonctionnaires sont passés de 370 000 en 1958 à 2 000 000 en 1980. Actuellement, l'état a à sa charge 6 millions de salariés (administration et services publics). C'est par certains côtés la survivance d'une vieille tradition pharaonique. L'administration égyptienne est tentaculaire et sous-payée. Le système fonctionne mal, il faut patienter en moyenne 7 ans pour obtenir un emploi public au lieu de 3 ans au début des années 80. Des centaines de milliers de diplômés attendent certains depuis 10 ans. Les universités déversent chaque année 130 000 diplômés sur le marché du travail et les instituts et écoles techniques 170 000. Cet effectif s'ajoute aux 150 000 demandeurs d'emploi analphabètes ou n'ayant pas dépassé le primaire. Aujourd'hui, l'Egypte souffre d'un excès de diplômés même si elle manque de techniciens. Malgré la faible participation des femmes au monde du travail, le chômage a pris au fil des ans, des proportions de plus en plus préoccupantes.

Depuis quelques années l'émigration à l'étranger, notamment vers les pays du Golfe, constitue une soupape. En 1970 moins de 10 000 Egyptiens disposaient d'un contrat de travail à l'étranger, il n'existait pas de tradition migratoire chez le peuple égyptien. Dès 1971 l'émigration est libre, elle est même encouragée. De nombreux accords bilatéraux sont signés

²⁰ Voir Harenberg Länderlexikon, p. 68.

²¹ Voir Harenberg Länderlexikon, p. 68, CIA Factbook, p. 75, et et Ministry of Economy and International Cooperation, Annexe 1.

avec des Etats arabes. L'Egypte devient un pays d'émigrants. Plus de 3,5 millions d'individus ont quitté le pays entre 1974 et 1984 soit 25% de la population active. En 1985 le nombre des émigrés était évalué à 2 millions. Le mouvement a été particulièrement intense à la fin de la décennie 1970 et au début des années 80. Lors de la guerre du Golfe, le mouvement a enregistré un net repli mais il a repris de plus belle depuis vers les pays pétroliers du Golfe et selon la conjoncture et les aléas vers la Libye voisine. Actuellement plus de trois millions d'Egyptiens vivent à l'étranger. Les « remises » des travailleurs constituent un élément décisif de la balance des paiements et un facteur déterminant de la stabilité sociale interne du pays. En 1994, elles se sont élevées à 5 milliards de US \$ dépassant le total des trois autres sources traditionnelles de rentrée de devises (Suez: 1,9, pétrole 1,5, tourisme 1,3).

Les retombées de ces remises ne sont pas toutes positives les remises des travailleurs ne sont que partiellement orientées vers les investissements productifs. Elles sont un facteur d'accroissement des importations de biens de consommation et d'accélération de l'inflation. L'émigration provoque aussi des pénuries de travailleurs dans certains secteurs particulièrement sensibles.

L'émigration ne peut plus satisfaire la demande d'emploi extrêmement forte qui grandit d'année en année. Les activités informelles et les petits métiers se sont multipliés. Ils concernent plus de 3 millions d'emplois mais, actuellement, ils ont cependant atteint leurs limites d'absorption.

Au total, l'Egypte se place dans la logique d'une nouvelle division internationale du travail. C'est une rupture totale avec la période précédente. Dans une évolution mondiale qui se caractérise par une internationalisation de la production, l'Egypte tente de tirer profit de ses avantages relatifs :

- une main d'œuvre abondante, peu coûteuse et relativement qualifiée.
- un large marché intérieur.
- une situation géographique privilégiée par rapport à tous les marchés du Moyen-Orient et aux marchés africains.

Toutefois les pesanteurs sont très fortes et les réformes ne sont que timidement amorcées. Actuellement, en raison du très fort endettement égyptien (40 milliards de US \$ en 1993), la pression du F.M.I. est très forte pour opérer les « ajustements structurels » qui paraissent indispensables (réduction du déficit commercial et des déficits publics). On a tenté de réduire les subventions aux produits de première nécessité mais au prix de graves émeutes urbaines et on ne peut aller trop loin en ce domaine. Le taux de change est modifié (3,40 livres égyptiennes pour un dollar alors qu'il y a peu il y avait parité) etc.. Les prochaines années risquent d'être bien difficiles²².

III.1.8. Les grands travaux de développement en projet.

Le dernier plan de développement pour les années 1987 - 1991 a prévu un développement dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, de l'irrigation et de l'agriculture.

Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement égyptien cherche à obtenir une croissance annuelle de 3,1 %. Cela se traduit, pour le plan 1992 - 1997, par une nouvelle amélioration de la production basée sur les feddans. En détail, cela signifie la mise en œuvre de nouveaux projets de bonification du terrain. Parallèlement l'Etat cherche à améliorer les qualifications des employés et la quantité et la qualité du matériel.

²² Voir Voir Professeur Georges Mutin, Annexe 5, et Moustafa Kharoufi, p. 14 suivantes.

Dans le domaine de l'irrigation la recherche d'une meilleure efficacité passe par l'emploi des ressources en eaux souterraines et le retraitement des eaux usées. Aussi la construction de nouveaux barrages est planifiée, et intègre la réalisation d'un nouveau réseau de canaux²³. Le projet majeur est la construction du Canal de Toshka qui a commencé en 1996. L'objectif est de doubler la surface des terres agricoles en 15 ans. Dans le domaine des infrastructures, le gouvernement égyptien subventionne fortement tous les investissements privés dans le domaine de l'énergie en vue d'attirer les investisseurs étrangers²⁴.

III.2. La vie politique.

III.2.1. Le régime en vigueur.

L'Égypte est un vieil état centralisateur qui possède une forte tradition politique. C'est un état démocratique et socialiste dont la constitution a été approuvée par référendum en septembre 1971 puis amendée en 1980. Si l'article premier de cette constitution rappelle le caractère démocratique et socialiste de cette république, le second précise que la religion d'état est l'Islam. Ainsi les principes de la loi islamique sont la source principale de la législation. Dans cette république présidentielle, il existe une séparation nette des différents pouvoirs et le multipartisme est autorisé par la constitution.

III.2.1.1. Le pouvoir exécutif.

La République arabe d'Égypte est dotée d'un régime présidentiel fort. Le président de la République, détenteur du pouvoir exécutif, est élu par référendum populaire pour six ans, après désignation à la majorité des deux tiers par l'Assemblée du peuple, le corps législatif. Il nomme et révoque les ministres, peut dissoudre l'Assemblée et gouverner par décrets dans des circonstances critiques. Il est le chef suprême des forces armées.

L'autre composante du pouvoir exécutif est représentée par le gouvernement, constitué par le conseil des ministres et son président, le premier ministre. A l'époque de Nasser, le conseil des ministres disposait d'un certain pouvoir mais peu à peu il est devenu l'outil du président. En effet chaque ministre est responsable de ses actes devant le président et le parlement, qui peut lui retirer sa confiance par un vote de l'assemblée du peuple. Dans pareil cas, le président doit révoquer le gouvernement ou obtenir son maintien par un référendum populaire. Dans la pratique, les seuls changements de gouvernements qui sont intervenus l'ont été par la seule volonté du chef de l'Etat. En fait le processus décisionnel égyptien est fortement dominé par le pouvoir exécutif et l'élaboration de la politique est le fruit de l'interaction entre le président et le conseil des ministres. Le président de la république égyptienne se trouve largement au-dessus de la mêlée et semble avoir le premier et, dans la quasi-totalité des cas, le dernier mot.

III.2.1.2. Le pouvoir législatif.

²³ Voir United States Congress Library -Federal research Division -, annexe 2; pour les détails voir annexe 8.

²⁴ Voir U.S. Department of Commerce - National Trade Data Bank-, Egypt - Economic Trends and Outlook, Etats Unis 1998, chap 2.

Le système législatif est composé de deux chambres, dont la deuxième a un rôle uniquement consultatif.

Le pouvoir législatif est donc en fait dévolu à l'Assemblée du peuple. Elle comprend, après les élections législatives de 1995, 454 membres²⁵ dont 444 sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Les 10 membres restants sont nommés par le président de la République pour cinq ans²⁶. Le pouvoir réel de cette assemblée est entre les mains de son président et de ses adjoints ainsi qu'entre celles d'un certain nombre de commissions spéciales. Les propositions de lois sont d'abord examinées au sein de ces commissions avant d'être votées par l'ensemble de l'Assemblée du peuple, après accord de son président. La session parlementaire, d'une durée de sept mois, débute par une présentation de la politique générale du gouvernement par le président et le premier ministre. Les compétences des députés sont relativement proches de celles dévolues aux représentants du peuple dans les régimes parlementaires occidentaux : ils votent le budget général de l'Etat, peuvent constituer des commissions d'enquête et retirer leur confiance au gouvernement. Cependant des domaines sensibles comme la politique étrangère ou la politique de défense sont réservés à l'exécutif. Le budget de la défense ne fait donc pas l'objet d'un débat au parlement. Dans la pratique, l'Assemblée n'a guère le pouvoir de s'opposer au chef de l'Etat, d'autant que, depuis l'indépendance, elle est dominée par le parti gouvernemental (PND : Parti National Démocratique).

Une libéralisation politique limitée, concrétisée par le multipartisme et l'arrivée à l'assemblée du peuple de députés de l'opposition, ne doit pas masquer la subordination de cette assemblée au pouvoir. Depuis 1980, les élections législatives sont entachées de fraudes et irrégularités qui assurent au régime une représentation confortable, largement au-delà des deux tiers nécessaires à tout amendement de la constitution et à l'élection du candidat à la présidence.

Une assemblée consultative (la Choura ; 132 membres) dont deux tiers sont élus et un tiers nommé, donne son avis au président de la République et à l'assemblée du peuple. Là encore le parti gouvernemental possède la quasi-totalité des sièges.

III.2.1.3. Le pouvoir judiciaire.

Le système judiciaire égyptien est basé sur la loi islamique (la *charia*) et sur le code napoléonien. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que le système égyptien dérive étroitement du système français. Jusqu'à la révolution de 1952, deux systèmes judiciaires coexistaient dont l'un religieux basé sur la loi coranique. Avec l'arrivée de Nasser, les tribunaux religieux disparurent et leurs compétences furent transférées aux tribunaux réguliers. Cependant la religion continue d'influencer certaines décisions en matière de droit civil. Ce fut le cas lors de la présidence de Sadate lorsque ce dernier dut retirer, sous la pression d'activistes musulmans, une réforme visant à élargir le droit des femmes. De même ils parvinrent à faire passer un amendement à la constitution stipulant que la *charia* est la principale source de la législation.

Le pouvoir judiciaire est indépendant. Excepté une fois à l'époque de Nasser, le pouvoir des juges, qui ne peuvent être démis sauf en cas de faute grave, est dans l'ensemble respecté. Un

²⁵ 50% des élus doivent être ouvriers ou agriculteurs, issus des plus basses classes de la société. Dans la pratique, les paysans qui siègent à l'assemblée sont des notables ou des gens aisés, alors que les ouvriers sont souvent des représentants syndicaux ou des employés d'état.

Un certain nombre de sièges était réservés aux femmes mais cette disposition n'a jamais été véritablement appliquée du fait de l'influence conservatrice de l'islamisme.

²⁶ Il s'agit de membres de la communauté copte.

conseil supérieur de la magistrature, présidé par le président de la République, exerce un contrôle sur l'ensemble du corps judiciaire. En fait très similaire au système français, il se compose tout d'abord de tribunaux de district, exerçant leurs prérogatives sur les délits mineurs. Ensuite dans chaque gouvernorat, on trouve des tribunaux de première instance. Puis viennent sept cours d'appel et enfin la cour de cassation du Caire.

A côté de ces tribunaux de juridiction générale, existent des tribunaux spéciaux chargés de traiter de tous les problèmes touchant à la sécurité de l'Etat, notamment en matière d'affaires politiques ou de sécurité militaire, qui sont les seuls à juger les affaires de terrorisme, notamment islamique comme c'est le cas aujourd'hui en début d'année 1999.

III.2.1.4. L'administration locale.

La République arabe d'Egypte est divisée en unités administratives, les gouvernorats. Au nombre de 26, dont 4 sont les plus grandes villes²⁷ du pays, ils bénéficient d'un pouvoir limité au cœur d'un état extrêmement centralisé. Les gouverneurs sont nommés par le président et sont à la tête d'un conseil représentatif, qui est en étroite collaboration avec le ministère de l'intérieur égyptien. Un certain nombre de mesures ont été prises par Sadate et renforcées par Moubarak pour donner une plus grande autonomie à ces administrations locales, notamment en matière de finances. Les gouverneurs bénéficient désormais d'un pouvoir accru pour lever des taxes locales et ils sont encouragés à passer des marchés avec des investisseurs privés.

Au 4 gouvernorats précédemment cités, s'ajoutent les 9 de basse Egypte dans le delta du Nil, les 8 de haute Egypte du Caire à Assouan et les 5 gouvernorats frontières couvrant le Sinai et les déserts. Ainsi excepté les 5 derniers cités, tous les gouvernorats sont situés dans la vallée du Nil et son delta.

III.2.2. Les partis.

L'existence des partis politiques d'Égypte date du protectorat britannique. Le plus ancien, le "Wafd" (délégation), fut constitué pour aller à Londres négocier l'indépendance de l'Égypte. Ce fut le principal mouvement nationaliste jusqu'à la seconde Guerre mondiale. Son déclin s'est amorcé à la fin du second conflit mondial avec la montée en puissance de l'Union socialiste arabe, constitué sous la présidence de Nasser. Aujourd'hui le Parti national démocratique (PND), parti présidentiel, est l'héritier de l'ancien parti unique. Rompant avec l'époque nassérienne, la constitution de ce parti reflète bien son idéologie, véritable voie médiane entre socialisme et capitalisme individualiste : bureaucrates, haut gradés de l'armée et de la police, riches propriétaires terriens qui dominent les gouvernorats ou hommes d'affaires. En fait le PND, parti centriste, n'est pas véritablement une force politique autonome mais reste très lié au gouvernement. Malgré l'adoption du multipartisme, en 1976 sous la présidence de Sadate, le PND a maintenu son hégémonie sur la vie politique égyptienne, au prix parfois d'irrégularités flagrantes et de fraudes nombreuses lors d'élections, souvent marquées par la violence. Après avoir passé en revue les différents partis d'opposition, nous reviendrons sur les résultats très significatifs des élections de ces dernières années.

Un ensemble de partis, se situant au marge du parti centriste dominant la vie politique égyptienne, se sont formés depuis 1976 et constituent l'essentiel de l'opposition. Comme nous

²⁷ Le Caire, Alexandrie, Port-Saïd et Suez.

le verrons par la suite, ils se sont alliés à différents mouvements islamistes, interdits de former des partis politiques, pour profiter du renouveau des thèses islamistes dans la population. Le *Parti Libéral* (droite) prône le libéralisme et souhaite la privatisation du secteur public et les investissements étrangers. Le *Rassemblement Progressiste National* ou *Tagamu* (gauche), authentique parti d'opposition, rejette le rapprochement avec les Etats-Unis et la paix séparée avec Israël ainsi que la politique d'ouverture, l'Infitah. En 1979 fut créé le *Parti du Travail Socialiste*, avec les encouragements de Sadate qui voulait le voir remplacer le Tagamu jugé trop critique. Défenseur du secteur public il est opposé au capitalisme et à l'alignement sur les puissances occidentales. Enfin le Néo-Wafd, parti libéral, dont les membres souvent issus de la bourgeoisie, s'oppose systématiquement à l'intervention de l'Etat dans la vie économique de la nation. Enfin, les mouvements islamistes ne sont pas autorisés à se constituer en partis politiques, même si pour certains, leurs membres peuvent participer aux élections. Le principal mouvement est celui des *Frères Musulmans*, qui fut autorisé à prendre part aux dernières élections législatives en s'alliant aux partis reconnus. D'une manière générale, ces mouvements religieux restent en conflit, parfois de façon violente, avec le régime.

III.2.3. Les élections.

A l'époque de Nasser, le système de parti unique ne permettait pas d'avoir des élections vraiment significatives. De 1952 à 1972, le gouvernement exerça un contrôle étroit sur les candidats au regard de leur loyauté envers le régime des "officiers libres". Dans les années 60, la constitution imposa qu'un siège sur deux soit occupé par un ouvrier ou un paysan. Le but de faire participer à la vie politique et au processus électoral les couches sociales les plus basses ne fut en fait jamais atteint.

Apparu en 1976, le multipartisme devait permettre la libéralisation du processus électoral. Les indépendants étaient également autorisés à se présenter. Le parti présidentiel obtint 280 des 350 sièges alors que les deux partis d'opposition (le Parti libéral et le Rassemblement progressiste national) en totalisaient 16, les derniers étant gagnés par des indépendants.

Mais dès les élections de 1979, cette libéralisation allait être bafouée par de nombreuses fraudes et une pression terrible exercée par le gouvernement sur les opposants, hostiles au traité de paix séparé avec Israël. Lors de ces élections, seul le Parti du travail socialiste fut autorisé et remporta seulement 30 sièges, laissant le reste au parti gouvernemental (PND).

Lors des élections de 1984, le PND avec 73 % des voix obtint 390 des 448 sièges alors que le Néo-Wafd associé aux Frères Musulmans obtenait 58 sièges avec 15 % des voix. En fait une nouvelle loi électorale imposait d'obtenir au moins 8 % des voix pour se voir attribuer les sièges équivalents. Dans le cas contraire les sièges étaient attribués au parti arrivé en tête, favorisant ainsi le parti gouvernemental.

En 1987, le Néo-Wafd constitua sa propre liste alors que les Frères Musulmans formaient avec le Parti libéral et le Parti du travail socialiste l'Alliance Islamique. Ils remportèrent respectivement 35 et 60 sièges. Le Néo-Wafd et les mouvements islamiques apparaissaient comme une force d'opposition significative au parlement où malgré tout la majorité gouvernementale demeurait indéboulonnable.

A l'issue des dernières élections législatives, en décembre 1995, caractérisées par une fraude sans précédent et effectuées dans un climat de violence particulier, le PND remportait 317 sièges. Les candidats indépendants, en fait favorables au pouvoir, obtenaient 113 sièges tandis que les partis d'opposition se partageaient les quatorze sièges restants (environ 4 % des sièges à pourvoir).

Malgré leur incapacité à obtenir le pouvoir, les partis de l'opposition arrivent tout de même à exercer une certaine "pression" sur le gouvernement. Ils font entendre leur voix et certains éléments de leur programme sont pris en compte. Ainsi le Parti libéral a joué un rôle important pour la libéralisation économique sous Sadate alors que les Islamistes ont obtenu des concessions d'ordre religieux ou que le Néo-Wafd arrivait à rendre la libéralisation politique partielle irréversible. Cependant ces petites avancées ne doivent pas masquer le fait que le régime égyptien s'apparente grandement, dans les résultats tout au moins, à un système à parti unique dans lequel le parti gouvernemental met tout en œuvre pour franchir la barre des deux tiers des sièges, indispensables pour l'approbation de toute décision majeure de l'assemblée du peuple. Peut-on dès lors parler de véritable démocratie ?

III.2.4. Le problème islamiste

Sans connaître la situation qui règne en Algérie, l'Égypte est confrontée à un activisme islamiste très violent. Après l'attentat perpétré contre le président Sadate en octobre 1981 et l'assassinat de hautes personnalités du régime dans les années qui suivirent, la répression policière s'est intensifiée. La recrudescence des actions violentes depuis le début des années 90, la dernière en date étant le massacre de touristes à Louxor en novembre 1997, a ébranlé le régime. Ce fut l'occasion d'une prise de conscience de la persistance du problème islamiste. "Ne voulant pas dialoguer avec les terroristes", le gouvernement a poursuivi sa politique de répression contre les formations islamistes sans aucune discrimination. Hors la quasi-totalité des attentats depuis cinq sont le fait de deux groupuscules armés radicaux : la Gama-at Islamiya et le Djihad islamique. Ces organisations appartiennent à la mouvance religieuse qui considère le régime égyptien comme impie et veulent sa disparition. Ceci peut expliquer la volonté des autorités égyptiennes de refuser toute constitution de parti politique fondé sur l'Islam, accusant de telles organisations de vouloir s'emparer du pouvoir par la violence. Il en est ainsi pour les Frères musulmans, principale organisation politique islamique, qui se présentent souvent comme modérés et réformistes. Ils reconnaissent le caractère islamique de la République mais souhaitent la réformer pour effacer certaines de ses lacunes.

La société des Frères musulmans fut fondée en 1928 par un instituteur égyptien, Hassan el Banna. Ce mouvement a connu un parcours assez chaotique, notamment depuis la fin de la seconde Guerre mondiale et un peu plus tard avec l'avènement de la République. Après une série d'attentats contre les britanniques ou les européens encore présents en Égypte, le mouvement, fin 1948, s'en prend directement au gouvernement égyptien et début 1949, les Frères musulmans sont dissous. Mais dès 1951, il est de nouveau autorisé pour faire face à une situation qui se dégrade sérieusement. Des liens étroits sont tissés entre les Frères musulmans et les "officiers libres" qui viennent de prendre le pouvoir. Mais l'opposition à Nasser se fait rapidement sentir dans leurs rangs et le point culminant est atteint lors d'une tentative d'assassinat contre ce dernier. Il en profitera pour dissoudre une nouvelle fois le mouvement en 1954. C'est Anouar el-Sadate qui libérera les derniers Frères emprisonnés et favorisera la reconstitution du mouvement dans le but de lutter contre la Gauche égyptienne, jugée plus dangereuse par le nouveau président. A partir de 1984, Hosni Moubarak les autorisent à participer aux élections législatives sous le couvert de partis autorisés, les partis islamiques étant toujours illégaux, croyant pouvoir ainsi les neutraliser. Cruelle désillusion pour le régime puisque les Frères musulmans, à l'issue des élections, se présentèrent comme la première force d'opposition. La preuve était faite que ce mouvement, même s'il n'était pas légalement reconnu, était bien implanté dans la société égyptienne. Dès lors le gouvernement revint à la manière forte et accentua la répression contre les Frères. L'arrestation des cadres du mouvement

susceptibles de se présenter aux élections législatives de 1995 avait pour but d'éliminer la représentation de l'organisation au parlement.

Mais au sein de ce mouvement, des divisions apparaissent, notamment entre les anciens plutôt conservateurs et les "quadras" qui se veulent plus "modernistes". Ils privilégient la modération dans les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Le 10 janvier 1996, un certain nombre de ces "jeunes frères" sollicitaient l'autorisation de fonder un parti politique, Al Wasat (le milieu). Mais quatre mois plus tard, les autorités égyptiennes rejettent la demande et les principaux dirigeants d'Al Wasat sont arrêtés accusés de complot contre le régime. Ils seront cependant rapidement libérés devant la protestation naissante. Ceci résume parfaitement le parcours contrasté des mouvements islamistes. Souvent réprimés, ils ont parfois été utilisés par le pouvoir, qui les tolère mais ne leur reconnaît pas d'existence légale.

III.3. Les armées

III.3.1. Politique de défense

Les forces armées égyptiennes ont représenté pendant longtemps l'un des vecteurs de la puissance extérieure de l'Égypte. Elles ont combattu dans les différentes guerres israélo-arabes (1948, 1956, 1967, 1973), au Soudan ou pendant la guerre du Yémen au début des années 60. Pourtant, les engagements égyptiens n'ont jamais été de réels succès, et, après son exclusion de la Ligue arabe, l'Égypte a dû attendre le conflit du Golfe pour retrouver une place prépondérante sur la scène internationale. En effet, à cette occasion, elle a pris la tête de l'opposition arabe en engageant plus de deux divisions (35 000 hommes), soit la deuxième force derrière les États-Unis.

L'Égypte, du fait de son histoire et de son poids démographique, culturel et politique, a la conviction qu'elle a vocation à être la puissance dirigeante du monde arabe. C'est pourquoi, elle s'est fortement impliquée dans la résolution du processus de paix. L'Égypte possède aujourd'hui la première armée du continent africain, pourtant sa valeur ne semble pas être reconnue par les États du Golfe puisqu'ils n'ont pas donné suite à la proposition égyptienne d'assurer leur sécurité après la guerre du Golfe.

La politique de défense de l'Égypte se décline en trois volets:

- la coopération avec l'occident depuis 1979 et plus récemment l'alliance avec les États-Unis qui lui octroient une aide militaire importante;
- l'entretien de forces armées et paramilitaires nombreuses;
- le développement d'une industrie d'armement nationale.

Le concept de défense de l'Égypte s'appuie sur des forces nombreuses, bien équipées, au statut privilégié et auxquelles une part importante du budget est consacrée (environ 8% des dépenses budgétaires). Le budget de la défense en 1998 était de 2,2 milliards de dollars (soit environ 13,5 MdF). Ne sont toutefois pas comptées les ressources industrielles et agricoles propres aux armées, ni l'aide militaire américaine annuelle de 1,3 milliards de dollars (soit environ 8 MdF) accordée à l'Égypte depuis les accords de Camp David.

III.3.2. Les menaces

Même si l'Égypte ne se reconnaît pas d'ennemi extérieur, elle a organisé ses forces armées de façon à faire face à trois directions stratégiques clairement exprimées au cours de l'exercice national « Badr 96 » :

- à l'est, Israël, en face de laquelle, en dépit de l'accord de paix signé en 1979, est concentré le gros des forces;
- au sud, le Soudan, maître potentiel, après l'Éthiopie, des eaux du Nil. Les relations entre les deux États sont caractérisées par la méfiance depuis la prise de pouvoir par le général El Béchir et la résurgence du contentieux sur la bande d'Halaïb. Cependant, ces relations ont connu récemment un réchauffement qu'il reste à confirmer.
- à l'ouest, une Libye assagie, affaiblie par l'embargo qui la frappait jusqu'à récemment, et qui a besoin de l'aide de l'Égypte pour tenter de sortir de l'isolement dont elle est victime.

Après la guerre du Golfe est apparu le besoin de disposer d'une capacité de projection régionale de une à deux divisions de l'armée de Terre.

La menace intérieure se caractérise essentiellement par la mouvance islamiste, et le maintien de l'ordre public reste la priorité des forces de sécurité.

III.3.3. Organisation de la défense²⁸

Selon la dernière constitution égyptienne adoptée en septembre 1971, le président de la République, élu pour 6 ans, est le chef suprême des armées. Il est assisté, dans ses prérogatives liées à la défense nationale, par le Haut Comité militaire et le Conseil national de défense. Le Conseil national de défense (national defense council), présidé par le président de la République, est le principal organisme de conseil des hautes autorités politiques pour les affaires de sécurité nationale. En cas de danger menaçant l'unité nationale, ou la sécurité de la patrie, ou empêchant les institutions de l'État de remplir leur rôle constitutionnel, il appartient au président de la République de prendre les mesures urgentes pour parer à ce danger. Dans ce cas, il adresse un message au peuple qu'il sollicite par référendum sur les mesures qu'il aura prises dans les soixante jours qui suivent.

Le ministre de la défense est toujours un officier général de l'armée de terre, il porte le titre de commandant en chef des armées. Il est aussi titulaire du portefeuille de la production militaire, assisté par un secrétaire d'État à la production militaire qui a rang de ministre. Très actif, le ministre de la défense assure des responsabilités qui ressortent normalement du chef d'état-major des armées.

Le chef d'état-major des armées est aussi le commandant des forces terrestres. Il coiffe les trois autres armées (marine, armée de l'air, commandement de la défense aérienne) et les deux armées en campagne (II^o Armée et III^o Armée). C'est à son niveau que s'exerce le commandement opérationnel des forces armées.

Enfin, la loi reconnaît un rôle à l'armée dans la mise en oeuvre des politiques de développement.

²⁸ Voir annexe 13 et 14.

III.3.3.1. Organisation territoriale

Il existe 5 commandements territoriaux « terre », 5 zones navales et 4 régions aériennes qui correspondent aux zones de défense aérienne. Il n'y a pas recouvrement entre les zones militaires terrestres, maritimes, et aériennes.

Les commandements territoriaux « terre » constituent des commandements opérationnels potentiels et peuvent, à ce titre, être renforcés.

III.3.4. Organisation des forces armées

Au plan militaire, l'Égypte est encore en phase de transition, passant d'équipements et d'une doctrine de type soviétique à une « occidentalisation » dans laquelle les États-Unis ont la première place.

III.3.4.1. Armée de terre

Comptant 300 000 hommes dont 80% de conscrits et pouvant mobiliser jusqu'à 300 000 réservistes, l'armée de terre est la composante la plus importante des forces armées égyptiennes. Elle a subi une restructuration importante après la débâcle de 1967, époque à laquelle elle fût articulée en deux armées de campagne massées sur le canal de Suez face à l'est pour contrer une éventuelle invasion israélienne. Puis, au cours des années 80, le format de l'armée de terre a été réduit d'environ 25%, en même temps que s'opérait une politique de modernisation.

Les troupes sont essentiellement implantées dans le Sinaï, dans le delta du Nil, dans le Haut Nil et à la frontière libyenne. La II^o Armée est responsable du secteur qui s'étend de la Méditerranée à Ismaïlia alors que la III^o Armée tient la zone sud jusqu'à la Mer Rouge.

L'armée de terre aligne 56 brigades qui forment 12 divisions (dont quatre divisions blindées, six divisions d'infanterie mécanisée et deux divisions d'infanterie) et un certain nombre de brigades indépendantes (parachutiste, aviation légère, mécanisées, blindées, mortiers lourds, artillerie, missiles sol-sol, commandos...etc...). Une division blindée représente en général plus de 11 000 hommes, 220 chars, 220 VCI, et plus de 170 canons sol-sol et sol-air, alors qu'une division mécanisée comprend 12 000 hommes, 140 chars, 340 VCI, et plus de 120 canons.

Enfin, l'armée de terre est équipée d'une majorité de matériels d'origine soviétique, mais ses dernières acquisitions sont occidentales. Elle dispose d'environ 3000 chars de combat (dont 550 M1A1 « Abrams » d'origine américaine) et 5500 véhicules de combat blindés chenillés ou à roue, tandis que le parc « artillerie » s'élève à plus de 4000 pièces sol-sol de tous types, 2000 postes de tir missiles antichars (dont des « Milan » d'origine française) et 1800 canons sol-air. Les unités de missiles sol-sol sont quant à elles peu nombreuses et équipées de matériels anciens (SCUD-B, FROG-7) qui devraient être remplacés par des missiles SAKR-80 de fabrication nationale.

III.3.4.2. Armée de l'air

Créée en 1932, l'armée de l'air égyptienne fût pratiquement détruite par Israël à trois reprises (mai 1948, octobre 1956, juin 1967). Reconstituée avec l'aide soviétique après la « guerre des six jours », elle a obtenu des résultats plus qu'honorables en octobre 1973 sous le commandement du général Hosni Moubarak, malgré la perte de plus de 200 appareils en 18 jours, soit douze fois plus qu'Israël! Depuis 1975, elle s'est lancée, sur initiative du président Sadate, dans un vaste programme de modernisation en se tournant vers les pays occidentaux et notamment les Etats-Unis.

Avec 30 000 hommes (dont 10 000 conscrits) et plus de 1000 aéronefs (dont 585 avions de combat et 125 hélicoptères armés en ligne, 200 avions d'entraînement, plus de 300 avions stockés), elle constitue l'aviation la plus puissante d'Afrique. La modernisation du parc aérien est toujours en cours, et avions occidentaux (F-16, F4-E, Mirage 2000, Mirage 5, C-130) côtoient des appareils d'origine soviétique (Mig-21) ou chinoise (J-6, J-7).

Les avions de combat se répartissent en 30 escadrons de 15 à 20 appareils chacun (21 esc. d'interception, 7 esc. tactique, 2 esc. de reconnaissance). Six escadrons d'hélicoptères de combat (Gazelle, Apache) sont complétés par un escadron de guerre électronique. Par ailleurs, l'armée de l'air égyptienne s'est dotée d'un escadron de détection aéroporté équipé de 5 Hawkeye, ainsi que d'une trentaine de drones Teledyne-Ryan. Ces matériels sont répartis sur une trentaine de plates-formes. Enfin, l'armée de l'air met pour emploi plus de 130 intercepteurs au service des forces de défense aérienne.

III.3.4.3. Défense aérienne

Après la perte de la plupart de ses avions au sol lors des bombardements par l'aviation israélienne en 1967, l'Egypte a décidé de créer un commandement de la défense aérienne, calqué sur le modèle soviétique, qui regroupe tous les moyens de défense aérienne (intercepteurs, unités radar sol ou aéroportées, systèmes de détection et de défense sol-air...etc...). Les intercepteurs appartiennent à l'armée de l'air et certains systèmes sol-air appartiennent à l'armée de terre (SA-6, Crotale), mais ces moyens sont mis pour emploi dans la défense aérienne.

La mission de la défense aérienne consiste à garantir la sauvegarde de l'espace aérien égyptien. La défense antimissiles balistiques est également de son ressort. Ce commandement est autonome vis-à-vis de l'armée de l'air et il représente la quatrième composante des forces armées (environ 70 000 hommes dont 60% de conscrits). La composante sol-air est essentiellement concentrée le long du canal de Suez, dans le delta du Nil et autour des grandes agglomérations.

Le territoire égyptien est découpé en 4 zones de défense aérienne:

- zone Ouest: 12^o division, Marsa Matruh;
- zone Nord: 5^o division, Le Caire;
- zone Est: 8^o division, Abu Suweir;
- zone Sud: 15^o division, Louxor.

La défense aérienne regroupe des unités d'interception regroupées en brigades, plus de 100 bataillons d'artillerie antiaérienne (soit plus de 2000 canons antiaérien), plus de 140 bataillons de missiles sol-air (SA-2, SA-3, SA-6, Improved Hawk, Chaparral, Crotale, Sparrow, Skyguard...etc...). Chaque bataillon représente entre 200 et 500 hommes, et une brigade est composée de 4 à 8 bataillons.

Un système C3 automatisé est en cours d'installation. Ce projet, qui intégrera les systèmes de détection, les unités de défense sol-air, les bases aériennes et les PC, vise à rationaliser les moyens de défense aérienne. Certaines unités « Hawk » sont également en cours de modernisation.

III.3.4.4. Marine

La marine égyptienne est la composante la moins développée et la plus marginalisée des forces armées, peut être à cause de son rôle mineur dans les différents conflits israélo-arabes. Son interopérabilité est en effet quasi nulle et elle ne semble faire l'objet d'aucune planification au niveau interarmées. Le taux de sortie des bâtiments est faible (20 à 30 jours de mer par an). Néanmoins, à partir des années 80, l'accent a été mis sur la modernisation de la force sous-marine, des moyens de lutte anti sous-marine et des moyens de déminage, afin de protéger les chenaux qui mènent au canal de Suez.

C'est avec une majorité de bâtiments en service depuis plus de 20 ans et d'origine variée (russe, chinoise, espagnole, britannique, américaine) que la marine assure des missions essentiellement côtières, réparties sur les deux façades maritimes (3000 km de côtes) et qui se déclinent en trois points:

- sûreté des approches maritimes et la liberté de navigation;
- protection des accès au canal de Suez;
- soutien des opérations terrestres au moyen de bâtiments amphibies.

Les missions prioritaires de sécurité des voies de transport ont conduit les autorités de la marine à se doter, au cours des années 90, de frégates de classe « Perry », d'hélicoptères de lutte anti sous-marine, et de chasseurs de mines. Par ailleurs, l'armée de l'air met pour emploi dans la marine des moyens aériens pour la lutte anti sous-marine (hélicoptères Sea King, Gazelle, Super Seasprite, E2-C Hawkeye, ...etc...), et l'armée de terre des moyens de défense côtière (troupes, missiles, canons de 130 mm, ...).

La marine représente une force d'environ 18 000 hommes (non comptés 2000 garde-côtes) dont 9 000 conscrits, et elle s'articule autour de 5 zones maritimes, parmi lesquelles trois sont sur la façade méditerranéenne (zone Ouest à Marsa Matruh, zone Centre à Alexandrie, zone Est à Port Saïd). La zone de la Mer Rouge est dirigée à partir de Port Safaga, et la zone du canal de Suez à partir d'Adabeya. Par ailleurs, la marine possède 13 bases navales et aéronavales majeures.

Enfin, l'Egypte s'ouvre aujourd'hui aux concepts d'emploi des marines occidentales en participant à des exercices bilatéraux ou multinationaux.

III.3.4.5. Forces paramilitaires

Les forces paramilitaires dépendent du ministère de l'intérieur. Elles sont chargées du maintien de l'ordre, de la lutte anti-drogue, de la surveillance économique, et de la protection des lieux touristiques..

Les forces paramilitaires regroupent environ 230 000 hommes, dont 150 000 sont affectés dans les forces de sécurité (police), 60 000 dans la garde nationale, 2000 dans les garde-côtes, et 20 000 dans les garde-frontières. Elles sont composées de trois-quart d'appelés

Les administrations Nasser et Sadate ont restructuré les forces de police en s'inspirant du modèle britannique, afin d'améliorer la sécurité dans le pays. Mais les rémunérations sont modestes, cela encourage la corruption malgré les efforts du gouvernement pour lutter contre ce fléau.

Le « Frontier Corps » (garde-frontières) est une unité légère composée essentiellement de bédouins, en charge de la surveillance des frontières (lutte contre le trafic de drogue et contre la contrebande). Cette unité est équipée par les forces armées (jumelles de vision nocturne, vedettes rapides, moyens de télécommunication...etc..).

Les « Coast Guard » (garde-côtes) sont chargés de la protection des installations côtières publiques et opèrent des patrouilles côtières pour lutter contre la contrebande et les fraudes. Cette unité est équipée d'une cinquantaine de patrouilleurs.

III.3.5. Production militaire et industrie de défense

Au sein de l'administration de défense, il existe un secrétaire d'Etat chargé de la production militaire qui est subordonné au ministre de la défense et de la production militaire. En 1975, l'Egypte fût à l'origine de la création l'organisation arabe pour l'industrie (Arab Organization for Industrialization) qui était destinée à associer la technologie égyptienne et les capitaux de certaines monarchies pétrolières du Golfe. Mais ces dernières arrêterent tout financement à la suite de l'initiative de paix du président Sadate avec Israël. Malgré cet échec, l'Egypte continue de financer l'AOI et reste le plus important producteur de munitions et d'armes légères au sein des pays arabes.

La production militaire représente environ 15 usines d'Etat qui sont toutes sous le contrôle des militaires (NASPO- National Service Project Organization) et 50 000 employés. Elle est destinée à acquérir une certaine autosuffisance militaire et à favoriser l'exportation, essentiellement vers le Moyen-Orient et l'Afrique. L'Egypte se place au 3° rang des exportateurs d'armes au sein des pays en développement (derrière le Brésil et la Chine). Les forces armées participent ainsi au développement économique du pays.

Enfin, l'Egypte produit sous licence des matériels plus lourds dans le cadre de joint ventures avec des sociétés américaines et européennes (avion « Tucano » et « Alphajet », hélicoptère « Gazelle », vedettes rapides, char M1A1 « Abrams », missiles SA-2 et SA-7 ...etc..).

III.3.6. Personnel

Les forces armées regroupent environ 410 000 hommes, avec une mobilisation possible d'environ 600 000 réservistes. Ce volume est appelé à décroître légèrement dans les prochaines années vers 400 000 hommes. Les forces armées comptent environ 45 000 officiers, 65 000 sous-officiers et 300 000 militaires du rang dont 250 000 appelés. A noter la présence de forces étrangères de maintien de la paix (environ 1900 hommes) dans le Sinaï.

III.3.6.1. Les officiers

Les officiers représentent 11% des effectifs. Ils sont recrutés sur concours après le baccalauréat, et ils reçoivent une formation de base dans l'une des quatre académies d'armée, à Héliopolis (terre), Bilbays (air) ou Aboukir (marine et défense aérienne).

L'enseignement technique est dispensé au Caire (Kubri el Qubba). L'enseignement militaire supérieur est lui aussi dispensé au Caire, soit à l'école d'état-major d'Héliopolis (Command and General Staff College, connu sous le nom d'Army Staff College) qui est l'équivalent du CID français, soit à l'Académie Nasser (Nasser High Military Academy) qui est destinée aux officiers généraux. L'Académie Nasser, fondée en 1965, comprend le Higher War College et le National Defense College.

Traditionnellement inspirée des méthodes soviétiques qui ne favorisaient pas l'esprit d'initiative, la formation des officiers est, depuis 1979, soumise à une réelle volonté d'ouverture vers les méthodes occidentales, et de nombreux stagiaires sont envoyés en échange dans les écoles militaires occidentales.

III.3.6.2. Les sous-officiers

Les sous-officiers représentent environ 15% des effectifs et sont tous issus des militaires du rang engagés. Ils sont formés dans quatre écoles d'armée, au Caire (El Mezeh) puis dans leur école d'arme pour l'armée de terre, à Aboukir pour la marine et la défense aérienne, à Helouan pour l'armée de l'air.

Les sous-officiers possèdent en général un niveau relativement modeste et ils bénéficient de moins d'avantages sociaux que les officiers. Ils ne sont guère motivés car ils n'ont presque pas de perspective d'accéder à des échelons de responsabilité en raison d'un volume élevé d'officiers.

III.3.6.3. Les militaires du rang

Selon la Constitution, la conscription n'est obligatoire que pour les garçons, qui doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Il existe plusieurs options pour effectuer le service national, soit dans les armées ou dans les forces de police, soit en tant que gardien de prison, ou encore dans les services de la production militaire.

Les militaires du rang représentent plus de 70 % des effectifs. La durée du service national est variable, d'un à deux ans pour les diplômés, d'un à trois ans pour les jeunes sans qualification. Les appelés sont formés au sein de leurs unités, à l'exception de ceux qui reçoivent une formation spécialisée (par exemple « tireur missile »).

III.3.6.4. Réservistes et mobilisation

La gestion des réservistes est informatisée et bien organisée. En effet, de nombreuses unités font appel à des appelés qui ont été démobilisés. Les réservistes sont particulièrement suivis afin de pallier les problèmes de recrutement éventuels d'anciens militaires par les mouvements terroristes. Les périodes de réserves vont de 7 à 35 ans.

III.3.7. Le lien Armée-Nation

Depuis la révolution de 1952 conduite par Nasser et le mouvement des officiers libres et qui a abouti à l'abdication du roi Farouk, les présidents de la République égyptienne sont tous d'anciens militaires. Par exemple, le président Moubarak est un ancien pilote qui fût chef d'état-major de l'armée de l'air en 1969 et vice ministre de la guerre en 1972. Mais le président Sadate s'est efforcé de dépolitiser le corps des officiers et de « démilitariser » l'appareil étatique, tout en réussissant à faire des forces armées un ensemble subordonné à l'autorité légale et à les contrôler. Ainsi, aujourd'hui, les forces armées, par leur puissance et leur fidélité, garantissent la stabilité du régime du président Moubarak en l'absence de soutien populaire réel, et elles constituent le dernier rempart contre les mouvances islamistes qu'il a à cœur d'éradiquer.

Les forces armées constituent une des seules entités structurées et cohérentes du pays. A ce titre, elles jouent incontestablement un rôle social et économique prépondérant. Faire partie des forces armées, essentiellement pour les officiers, confère prestige et avantages financiers et sociaux (coopératives pour les militaires, gratuité de l'habillement, logements corrects et bon marché...etc...). Le volet économique est illustré par le NASPO (national service project organization), organisme créé en 1979 afin d'augmenter l'autosuffisance des armées et de réaliser des projets de développement d'ordre national (production industrielle et agricole, réalisations diverses dans le domaine de la santé, constructions d'infrastructures, de routes, ...etc...). Toutes ces activités démontrent au peuple égyptien que les militaires peuvent être utiles au pays en participant à son développement, surtout depuis le traité de paix avec Israël.

Enfin, l'Egypte compte sur l'aide internationale pour l'aider à éliminer plus de 20 millions de mines antichar, soit 20% du parc mondial, situées dans le Sinaï et le long de la frontière libyenne, et qui datent de la dernière guerre mondiale et des différents conflits israélo-arabes. Il s'agit de favoriser le tourisme dans ces régions.

III.3.7.1. Exercices militaires

Depuis peu, l'Egypte multiplie les exercices interarmées et interalliés dans le cadre de la politique de modernisation de ses forces armées:

- l'exercice américano-égyptien « Iron Cobra », implique depuis 1997 plus de 50 000 militaires. Il est destiné à évaluer l'interopérabilité interarmées (sauf marine), et les capacités de projection de forces (au moyen de C-141 américain et de C-130 égyptiens). L'exercice « Bright Star », auquel participent les forces françaises, constituent une sous-phase de « Iron Cobra »;

- la marine égyptienne participe aussi à quelques exercices interalliés (exercice naval « Coral 3 » avec l'Arabie Saoudite, exercice naval franco-égyptien « Cléopâtre », exercice aéronaval « Eagle Salute » avec les Etats-Unis;
- l'exercice « Badr 96 » a été le plus important exercice national du temps de paix depuis la dernière guerre israélo-arabe. Il a impliqué plus de 35 000 militaires égyptiens, afin de développer l'interopérabilité interarmées.

III.3.8. Un bilan contrasté

L'Égypte a fait un effort considérable pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de réorganisation, de réduction du format, d'équipement et de capacités opérationnelles. Ainsi, elle a organisé des grandes manœuvres nationales (exercice « Badr 96 ») ou internationales (exercice « Bright Star »), avec le souci d'améliorer l'interopérabilité de ses forces armées, en même temps qu'elle remplace peu à peu ses matériels anciens d'origine soviétique par des matériels occidentaux plus modernes. Par ailleurs, l'Égypte tente d'atteindre une certaine autonomie en matière d'équipements en développant une industrie d'armement nationale.

Par ailleurs, l'Égypte tente de se promouvoir sur la scène internationale en participant depuis de nombreuses années à des opérations de paix (SFOR, UNOMIG, MINURCA, UNOMIL...etc...). Elle étudie sérieusement la possibilité de relever le contingent français de la MINURCA dans sa mission de soutien logistique, signe d'engagement dans la résolution des crises en Afrique. Dans le cadre de l'OUA, l'Égypte a mis en place un centre africain pour le maintien de la paix et la résolution des conflits.

Cependant, les forces armées égyptiennes ne peuvent rivaliser avec une armée moderne pour plusieurs raisons intrinsèques: absence d'un véritable corps des sous-officiers, lacunes dans la formation des personnels, équipements disparates et pléthoriques, absence de système C3I moderne, absence d'esprit d'initiative et parfois de motivation au sein d'un système très lourd et difficile à gérer. La politique d'équipement en matière de matériels militaires menée par l'Égypte fût de préférer la quantité au détriment de la qualité et de l'efficacité. Par ailleurs, l'illétrisme important qui touche les militaires du rang représente un frein à une mise en oeuvre rationnelle des matériels modernes.

Toutefois la conscription et le service militaire de longue durée est un remède à la crise économique qui secoue le pays. Il reste que l'armée de terre est très lourde à manoeuvrer, que la marine est sous-équipée et délaissée, et fait figure de parent pauvre des forces armées. Pourtant, sa modernisation est importante, surtout depuis que l'Iran a acquis des sous-marins de la classe « kilo » auprès de la Russie et qui constituent une menace potentielle dans la mer Rouge et aux abords du canal de Suez.

Enfin, il est évident que l'Égypte dépend en grande partie de l'aide financière américaine pour mener à bien sa politique de modernisation de ses forces armées. L'assistance militaire américaine se traduit par des conseillers militaires (150 spécialistes américains travaillent dans les forces armées égyptiennes), des entraînements et exercices communs. Au titre de la procédure FMS (foreign military sales), les Etats-Unis fournissent pour 1,3 milliard de dollars de matériel et de soutien militaires à l'Égypte, en plus des 800 millions de dollars fournis au titre de l'aide occidentale. Au titre de l'IMET (international military education and training), ils

près de 2 millions de dollars par an. En contrepartie, les Etats-Unis se réservent le droit d'utiliser les plates-formes égyptiennes en cas de conflit dans la région dans lequel ils seraient partie prenante.

IV. Les relations internationales.

Après de splendides siècles d'hégémonie politique, sociale et culturelle, l'égypte des Pharaons disparaissait. Aux siècles de puissante domination, ont succédé les siècles de profonde soumission. Mais dans l'inconscient collectif des peuples, l'empreinte des siècles passés reste toujours profondément gravée. En Egypte, cela est particulièrement vrai. Il suffit alors d'un facteur déclenchant pour faire reprendre conscience à un peuple de ces qualités et de son potentiel. De l'aveu même de Nasser, l'origine du réveil politique de l'Egypte et de son indépendance politique remonte à la campagne napoléonienne de 1798-1801. Néanmoins, l'émancipation effective n'est que très récente. Elle date de 1952 lorsque le Colonel Nasser prit le pouvoir grâce à un coup d'état.

L'Egypte, placé au carrefour de l'Afrique, du Proche-Orient et de la Méditerranée se doit donc de jouer un rôle actif dans cet espace géopolitique. De surcroît, à la valeur géostratégique des lieux, il convient également de prendre en considération les soixante millions d'habitants. Cette population nombreuse accroît encore l'attrait du pays. C'est pourquoi, l'Egypte devient à présent un « interlocuteur » de poids incontournable. Cela permet au Caire de développer des rapports très « privilégiés » avec, en tout premier lieu, les Etats-Unis, et avec l'Union européenne ensuite. Dans un cadre plus modeste, il convient également de noter les efforts constants développés par la France et l'Egypte pour améliorer les relations, déjà très consensuelles, qui nous unissent. Ainsi, nous étudierons successivement les relations internationales égyptiennes dans son cadre régional, puis dans ses rapports avec le reste du monde, et enfin avec la France. C'est avec tous ces interlocuteurs que l'Egypte entend réaliser son dessein d'asseoir une plus grande stabilité dans cette région du monde.

IV.1. L'Egypte dans le contexte régional.

L'Egypte, grande puissance africaine, méditerranéenne et proche orientale, doit évoluer dans un environnement extrêmement instable. Avec pour voisins la Libye, le Soudan, et Israël et au contact des pays riverains de la Mer Rouge et de la Corne de l'Afrique, le souhait de pouvoir développer des relations normales de bons voisinages, apparaît être autant une vocation, qu'une nécessité voire même, un sacerdoce.

IV.1.1. L'Egypte africaine.

Le voisinage de la Libye et du Soudan requiert de la part de l'Egypte un important effort diplomatique. Ces deux voisins ont, ou ont eu, recours au terrorisme, et sont peu ou prou, au ban des nations. Pour la diplomatie égyptienne, il s'agit de son **premier champ d'action**.

IV.1.1.1. La Libye.

La Libye et l'Égypte partagent une volonté commune de lutter contre l'intégrisme islamique. Comme de plus, selon l'Égypte, la Libye s'est aujourd'hui bien assagie, le Président Moubarak oeuvre auprès du Conseil de sécurité, afin de lever l'embargo international contre le pays du Président Kadhafi. De plus, une très importante²⁹ main d'oeuvre égyptienne est employée par des entrepreneurs libyens. Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, l'Égypte se doit d'être active sur le plan diplomatique. Elle a tout à gagner d'un voisin redevenu vertueux, renonçant au terrorisme et participant à la stabilité politique de la région.

IV.1.1.2. Le Soudan.

Entre le Soudan et l'Égypte existent des liens historiques et géographiques très puissants, mais aussi très sensibles. Depuis 1989, et malgré l'arrivée au pouvoir du tandem Tourabi-Béchar, la diplomatie égyptienne affiche une attitude apaisante. Malgré le contentieux territorial à propos du triangle d'Halaïb, et l'attentat d'Abbis Abeba en 1995, les Égyptiens cherchent à calmer les tensions.

Ils considèrent en effet qu'un seul élément doit dicter le niveau des relations entre les deux pays : la partition des eaux du Nil. Hors depuis 1959, l'Égypte se voit garantir une quote-part de 55,5 milliards de mètres cubes d'eau. Elle juge ce niveau vital, et incompressible. Par conséquent, et afin de diminuer les risques réels de partition du Soudan qui menacerait son approvisionnement en eau, Le Caire cherche à améliorer ses relations avec Khartoum.

Ainsi, presque par besoin, l'Égypte développe une politique de stabilisation régionale en Afrique. Le paradoxe veut qu'en ce faisant, elle se voit attribuer le rôle de « **leader régional** », rôle qui lui fut nié auparavant, lorsqu'elle y prétendait. Ce rôle, elle doit également l'endosser à l'Est de ses frontières.

IV.1.2. L'Égypte, puissance Proche-Orientale.

Plusieurs éléments ont propulsé l'Égypte sur l'avant scène. Mis à part la simple volonté égyptienne d'agir, il y a la qualité des choix effectués par le Caire, qui a su poser les bonnes questions. A savoir comment soutenir la réalisation du processus de paix au proche orient, en accord avec tous les partenaires arabes et juifs ? Comment parvenir à un équilibre des armements pour instaurer une paix durable, avec pour corollaire la question de l'arme atomique de l'État hébreu ?

Là aussi, la désunion des états arabes a empêché toute forme de projet commun. Le fameux triangle Le Caire-Damas-Ryad n'a pas survécu à sa naissance qui faisait suite à la guerre du Golfe en 1991. Finalement - et à l'instar de la diplomatie française- Le Caire n'a plus **une** seule politique « arabe », mais **des** politiques adaptées à chaque interlocuteur.

²⁹ Plusieurs centaines de milliers de travailleurs.

IV.1.2.1. La Syrie.

Avec la Syrie, le dialogue est bien entendu focalisé sur l'évolution du processus de paix et la création d'un Etat autonome palestinien, mais il porte aussi sur l'axe Israélo-Turc dont l'Egypte dénonce le puissant volet militaire. En ce qui concerne le volet Syro-Libanais, les évolutions sont possibles selon Le Caire, mais la diplomatie égyptienne ne se fait guère d'illusion quant à un calendrier concernant cette entreprise.

IV.1.2.2. L'Arabie Saoudite

L'Egypte n'est pas parvenue à l'issue de la guerre du Golfe à tirer profit de son engagement aux cotés de l'Arabie Saoudite. Les pays du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe³⁰, la Syrie et l'Egypte signaient pourtant en mars 1991 la Déclaration de Damas pour un nouveau système de sécurité collective dans la péninsule arabique. Mais avant même la fin de cette année, le projet était abandonné.

L'Egypte qui aurait souhaité la caution de Riyad à une politique arabe ambitieuse se rend compte de la distance qu'il faudra encore parcourir avant d'y parvenir.

IV.1.2.3. L'Irak.

Après la guerre menée contre l'Irak, le Président égyptien éprouve toujours un fort ressentiment envers Saddam Hussein. Néanmoins, les agissements turcs inquiètent l'Egypte, qui reste préoccupée par un éventuel démembrement de l'Irak.

IV.1.2.4. L'Iran.

Les relations avec l'Iran sont également complexes. Bien que l'Iran apparaisse comme l'un des principaux foyers de trouble et d'instabilité, l'Egypte a participé à une réunion de l'Organisation de la conférence islamique à Téhéran. Cependant, la normalisation des relations diplomatiques entre les deux capitales n'est toujours pas à l'ordre du jour.

IV.1.2.5. Israël.

Après avoir ouvert la voie de la paix avec Israël dès 1977, l'Egypte demeure un interlocuteur difficile pour l'Etat hébreu. Elle prône le règlement global de tous les volets de négociations. Hors M. Nétanyahu entend traiter à sa façon, et différemment les questions palestiniennes, syriennes ou encore libanaises.

Tandis que Le Caire jouait auparavant un grand rôle, apprécié par les Palestiniens et par les Israéliens, la situation actuelle a découragé les médiateurs égyptiens. Ils en sont réduits à attendre un résultat plus favorable au processus de paix, lors des élections à venir en Israël. En attendant, la diplomatie se contente d'oeuvrer au maintien de la crédibilité affaiblie de M. Yasser Arafat, et prononce des discours durs à l'encontre des autorités israéliennes.

³⁰ Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, le CCEAG.

IV.1.2.6. La Jordanie.

En 1993, les négociations secrètes entre Palestiniens et Israéliens par l'entremise des Norvégiens, font craindre aux Egyptiens, que le processus de paix ne se déroule sans eux. Mais en fait, c'est la Jordanie (jusqu'alors isolée en raison de son soutien à l'Irak durant la guerre du Golfe) qui change de politique, et signe avec Israël un traité de paix en octobre 1994. Depuis, c'est Amman qui marginalise réellement Le Caire. En novembre 1995, une véritable brouille entre les deux pays survenait lors de la seconde Conférence économique sur le Proche-Orient organisée en Jordanie. Mais maintenant que M. Nétanyahu a semé de trop nombreuses embûches sur la voie du processus de paix, la Jordanie se retrouve à son tour marginalisée. Ainsi, la diplomatie égyptienne peut « reprendre la main », et dès juin 1996, Le Caire réunissait tous les Etats arabes³¹ pour un sommet exceptionnel. Ainsi, l'Egypte cherche à gérer ses rivalités avec le régime d'Amman, sans faiblesse ni agressivité excessive.

Ainsi, la politique égyptienne se montre très sourcilleuse à l'égard de tout ce qui remettrait en cause son statut d'acteur dans le processus de paix. Elle prouve ainsi son souhait de pouvoir intervenir dès que nécessaire, afin d'obtenir pour cette région du monde, une stabilité durable, qui fait tant défaut depuis si longtemps. Ainsi, le maître mot de la politique régionale égyptienne, est bien **stabilité** tout azimut. Et, en ce domaine, l'Egypte démontre une grande maturité, digne de son passé grandiose.

IV.2. L'Egypte et le reste du monde.

Cependant, certains facteurs récents sont venus perturber les liens serrés entre Le Caire et certains de ses pays amis traditionnels. Certains se sont vus renforcés, mais d'autres, comme avec les Etats-Unis se sont tendus.

IV.2.1. L'axe "déséquilibré" Washington - Le Caire

La gestion de la relation avec l'allié américain devient assez délicate, depuis que le processus de paix est quasiment interrompu. Il pourrait même être dit que la politique américaine inquiète l'Egypte, tant elle met en porte à faux certains de ses alliés régionaux. De plus, Washington soutenant le nouvel axe Israélo-Turc, l'Egypte est amenée de plus en plus souvent à se démarquer publiquement des Etats-Unis. Ainsi, malgré de fortes pressions, l'Egypte a refusé de participer à la Conférence économique régionale de Doha en novembre 1997 mais s'est rendue à la Conférence islamique de Téhéran... Sur la Libye, l'Egypte a critiqué les lenteurs américaines et britanniques dans la résolution de l'affaire de Lockerbie. Enfin, dans le domaine des frappes contre l'Irak, le Soudan et l'Afghanistan, l'Egypte a fait montre d'une certaine froideur à l'égard de son allié.

Cependant, l'Egypte bénéficie d'une manne non négligeable de la part des Etats-Unis. L'aide qui se monte à 2,1 Mds de dollars par ans³², est la contre partie des accords de Camp David. Mais ce soutien est sans doute appelé à décliner dans les années à venir, et

³¹ A l'exception de l'Irak.

³² Dont 1,3 Mds de dollars d'aide militaire.

peut être même, dès cette année. C'est pourquoi, sans tarder, l'Égypte a reconsidéré l'étendu de ses rapports avec l'Europe.

IV.2.2. Les rapports entre l'Union européenne et l'Égypte.

Dans ce contexte de tension avec les États-Unis, la relation entre l'Égypte et d'autres partenaires comme l'Europe, a pris un nouveau relief. Plutôt pour des raisons économiques, la diplomatie égyptienne a défini comme champ d'action prioritaire, l'espace méditerranéen. Grâce à des initiatives européennes telles que la Conférence de Barcelone, ou lors d'initiatives égyptiennes comme le Forum méditerranéen, Le Caire s'est posé en interlocuteur majeur de la rive sud. Ainsi, l'Égypte a-t-elle fait de l'Europe son principal partenaire économique et financier³³.

Même si le volet économique est à l'origine de nombreuses frustrations en raisons de deux grands points d'achoppement, le volet politique est très apprécié. Économiquement en effet, les accords d'association ne sont toujours pas conclus, malgré quatre années de négociations. De plus, les concessions agricoles consenties par l'Europe sont jugées trop faibles au regard de celles consenties par l'Égypte en matière industrielle. Mais sur le plan politique en revanche, les Égyptiens ont manifesté un réel intérêt au projet de charte de stabilité. Ils souhaitent même l'élargir aux thèmes que sont le désarmement, le nucléaire, et enfin le terrorisme. Dans ce domaine, les relations avec la France sont particulièrement en relief.

IV.3. Le lien Franco-egyptien.

IV.3.1. Une relation ancienne.

Les facteurs qui rapprochent les Français de l'Égypte sont nombreux. Tout d'abord, l'histoire a permis d'effectuer un tri parmi nos souvenirs, et certaines heures moins glorieuses³⁴ ont été vite oubliées. À l'inverse, les étapes les plus riches, sont présentes depuis l'école, les musées, et les expositions, jusque dans le septième art, la littérature et la bande dessinée. La découverte de la pierre de Rosette de Champolion, le Canal de Suez, œuvre de Ferdinand de Lesseps, ou l'Obélisque place de la Concorde sont autant de témoignage du passé. Impossible de ne pas être sous le charme de l'Égypte mystérieuse et envoûtante, de Hergé à Enki Bilal, de Henri de Monfred à Christian Jacq, et d'Abel Gance à Luc Besson, tous ont éprouvé de l'attirance envers ce pays. Il n'est dès lors plus surprenant que des liens se soient tissés entre nos deux pays.

IV.3.2. Les relations actuelles.

Deux facteurs méritent d'être tout particulièrement observés. Tout d'abord la qualité et la quantité de visites de niveau interministériel sont remarquables. Au cours des trois

³³ 40% des échanges économiques égyptiens sont effectués avec l'Europe.

³⁴ Tel l'échec (politique) de l'intervention de Suez.

précédentes années, 19 délégations égyptiennes ont été accueillies en France comptant parmi elles, neuf visites de M. Hosni Moubarak. Dans le même intervalle de temps, 18 visites françaises ont eu lieu en Egypte, dont la dernière en date du 02 mai 1999, où M. Lionel Jospin s'est rendu au Caire. Enfin, l'initiative de messieurs Chirac et Moubarak de mai 1998, pour une conférence internationale afin de relancer le processus de paix, a permis de confirmer la très vaste mobilisation des bonnes volontés. La fréquence des rencontres témoigne de la communauté de vues politiques sur de nombreux points entre nos deux nations.

V. Annexes

1. Répartition de la propriété égyptienne en 1952 et bilan des terres récupérées.
2. La situation nouvelle des propriétaires
3. Consommation annuelle d'eau en km³
4. Bilan sur les superficies nouvelles
5. Zones franches en Egypte
6. L'industrialisation
7. Agriculture and Irrigation Overview
8. Economy Facts
9. Planned Public and Private Investment, FY 1987-91 Five-Year Plan
10. Commerce extérieur
11. Economie - PNB et PIB
12. Implantation géographique
13. Organisation de la Défense
14. Les hautes autorités
15. Visites en France des délégations égyptiennes
16. Visites en Egypte des délégations françaises

Annexe 1

Répartition de la propriété égyptienne en 1952

Classes de propriétaires	Nombre en milliers	%	Surface en milliers de feddans	%
paysans sans terre	1463			
total des propriétaires	2801	100	5984	100
moins de 1 feddan	2018	72,1	790	13
1 à 5 feddans	624	22,2	1332	22
5 à 10 feddans	79	2,82	526	8,8
10 à 20 feddans	47	1,67	638	10,7
20 à 50 feddans	22	0,78	654	10,9
50 à 100 feddans	6	0,2	430	7,2
100 à 200 feddans	3	0,1	737	7,3
+ de 200 feddans	2	0,07	1177	19,7

Voir Professeur Mutin, Georges (Chargé de cours), Agrégation de « Contraintes et enjeux de l'économie égyptienne », cours donné à l'Université Paris VII, Paris 1996, chap. 2.

Le bilan des terres récupérées

Récupération au titre de la réforme:	685 000 feddans
Confiscation des biens de la famille royale:	178 000 feddans
Confiscations diverses, biens waqfs, étrangers:	187 000 feddans
Total:	1 050 000 feddans

Voir Professeur Mutin, Georges (Chargé de cours), Agrégation de « Contraintes et enjeux de l'économie égyptienne », cours donné à l'Université Paris VII, Paris 1996, chap. 2.

Annexe 2

La situation nouvelle des propriétaires

en %	1952		1985	
	propriétaires	surfaces possédées	propriétaires	surfaces possédées
moins de 5 feddans	94,38	35,4	95,4	53,9
de 5 à 10 feddans	2,8	8,8	2,4	10,5
de 10 à 20 feddans	1,67	10,7	1,2	10,2
de 20 à 50 feddans	0,78	10,9	0,7	11,5
de 50 à 100 feddans	0,2	7,2	0,2	7,4
+ de 100 feddans	0,17	27	0,1	6,5

Evolution de la structure foncière entre 1952 et 1985

Voir Professeur Mutin, Georges (Chargé de cours), Agrégation de « Contraintes et enjeux de l'économie égyptienne », cours donné à l'Université Paris VII, Paris 1996, chap. 2.

Annexe 3

Consommation annuelle d'eau en km³

- 60,7 dont 55,5 du Nil, 2,3 de la réutilisation des eaux de drainage et 2,9 de pompages dans la nappe souterraine
- consommation domestique: 6 dont 50% est perdue dans les canalisations
- irrigation: l'eau est gratuite et gaspillée 8 000 m³ par feddan/an alors que 4 500 suffiraient

Voir Professeur Mutin, Georges (Chargé de cours), Agrégation de « Contraintes et enjeux de l'économie égyptienne », cours donné à l'Université Paris VII, Paris 1996, chap. 3, et Harenberg Länderlexikon, p. 67.

Annexe 4

Bilan sur les superficies nouvelles

Année	Superficie cultivée		Superficie récoltée	
	tot: en 000 feddans	feddan/hab	tot en 000 feddans	feddan/hab
1960	5900	0,22	10200	0,39
1966	6000	0,21	10400	0,34
1970	5900	0,18	10900	0,33
1976	5874	0,15	11211	0,29
1980	5820	0,14	11135	0,26
1990	7600	0,13	12100	0,21

Evolution des superficies agricoles de 1960 à 1990

Il y a incontestablement une augmentation de la superficie cultivée: 5 900 000 feddans en 1960, 7 600 000 en 1990. Mais le mouvement de conquête des terres a été irrégulier et a varié selon les circonstances. Surtout, il est en partie annulé par les prélèvements de terres agricoles opérées par l'extension urbaine et villageoise. L'urbanisation a «mangé» 715 000 feddans depuis 1950.

Année(s)	Superficie bonifiée en feddans	Année(s)	Superficie bonifiée en feddans
1952/72	912 000	1983/84	45 640
1979/80	8 210	1984/85	50 630
1980/81	35 350	1985/86	40 831
1981/82	84 430	1986/92	679 000

Evolution des superficies bonifiées de 1952 à 1992

Voir Professeur Mutin, Georges (Chargé de cours), Agrégation de « Contraintes et enjeux de l'économie égyptienne », cours donné à l'Université Paris VII, Paris 1996, chap. 2, et Central Intelligence Agency, CIA World Factbook, Langley 1999, p. 73

Annexe 5

ZONES FRANCHES EN EGYPTE

Une loi de 1974, amendée en 1977 a donné quelques résultats. Il existe 4 zones franches publiques à la fois commerciales et industrielles:

Al Ameria à Alexandrie: 630 hectares dont 261 utilisables et 61 utilisés; 3 000 salariés dans le textile, les produits alimentaires, la fabrication des remorques

Port Saïd: 86 hectares dont 37 occupés, 3 000 salariés: textile, chimie, électronique et produits alimentaires

Port Tewfik: à Suez 8 hectares dont 3 occupés, spécialisés dans les installations frigorifiques: 500 emplois

Nasr sur l'aéroport du Caire: 67 hectares dont 21 occupés: 1 200 personnes : fabrications légères

D'autres zones franches purement industrielles à **Ismaëlia** et **Abadia** (Suez) complètent la gamme. Des usines dispersées peuvent, à titre individuel, être considérées comme franches sous certaines conditions. Elles sont placées sous la tutelle des zones franches publiques.

Le programme est accompli aux 4/5 pour l'entreposage mais seulement 1/6 pour l'industrialisation. Le régime accordé est pourtant très libéral: exemption totale de rapatriement du capital et des bénéfices et de la moitié des salaires des étrangers, garanties contre les nationalisations.

Annexe 6

L'industrialisation

Les structures de l'industrialisation égyptiennes

En 1990, la ventilation par branche est la suivante: industries agricoles et alimentaires: 33%; textiles: 26%; métallurgie, mécanique et appareillage électrique: 25%; chimie 16 %.

Les grands secteurs industriels et leur répartition géographique

Le pétrole est de découverte tardive mais sa place est déterminante dans l'économie égyptienne: 8,5 millions de tonnes en 1973, une cinquantaine actuellement. Quatre localisations:

- La presqu'île du Sinaï: 3 gisements au nord, 4 au sud. Ces gisements avaient été occupés par Israël après 1967, ils ont été récupérés entre 1975 et 1979. Mais entre temps l'Egypte a poussé la production dans d'autres secteurs.
 - + rive occidentale du golfe de Suez
 - + gisements «off shore» du golfe de Suez
 - + le désert occidental: El Alamein
- Le raffinage (7 raffineries) est une activité importante: 18,5 millions de tonnes. La consommation intérieure est pour l'instant de 23 millions de tonnes. Capacités d'exportation de l'ordre de 25 millions de tonnes.

L'industrie pétrochimique, inexistante en 1980, est en pleine expansion (éthylène, polyéthylène et autres dérivés). L'industrie pétrolière est un secteur clé: elle n'emploie que 60 000 personnes mais fournit 12% du PIB et plus de 10% des recettes budgétaires.

L'Egypte produit l'électricité comme suivante: 46 milliards de kw/h dont 8 du barrage (au lieu des 10 prévus), le reste d'origine thermique. Il existe en outre un projet de centrale nucléaire. Enfin il faut mentionner l'audacieux projet d'El Kantarra: un canal d'amenée depuis la Méditerranée jouerait sur la dénivellation (- 133 mètres) pour alimenter des turbines tout en créant un lac salé artificiel où l'on pourrait développer les activités de pêche. Les besoins prévus pour la fin du siècle se situent à 60 milliards de kw/h.

Les industries de base

- L'usine sidérurgique d'Hélouan (2 hauts fourneaux, 1 cokerie, 1 aciérie). elle utilise le minerai d'Assouan transporté par barges sur le Nil. Production: 1,5 millions de tonnes de produits divers. En outre 3 petites aciéries traitent les ferrailles. Au total 22 000 salariés.
- L'usine d'aluminium de Nag el-Hammadi en Haute Egypte a été construite pour traiter la néphéline locale grâce à l'électricité du barrage; mais leur exploitation a pris du retard et l'Egypte importe de la bauxite australienne par le port de Bur Safaga sur la Mer rouge. L'usine produit 172 000 tonnes d'aluminium, pour les 3/4 exportés. Elle consomme le 1/4 de l'électricité produite par le haut barrage.
- L'industrie chimique s'appuie sur des ressources locales
 - phosphates de la vallée du Nil entre Edfou et Qena et dans la nouvelle vallée: 1,5 millions de tonnes mais des réserves de l'ordre du milliard,

- sel des lagunes du Delta, des lacs Karoun et Maziout, des dépressions de l'ouest,
- l'industrie chimique est assez diversifiée: engrais (usines d'Assouan-Kima pour les engrais azotés et de Suez), caoutchouc, fibres synthétiques, produits pharmaceutiques, industries de la cellulose et du papier qui reposent sur l'utilisation des déchets de la riziculture et le traitement de la canne à sucre.

Les industries légères

Elles sont dominées par le textile (400 000 travailleurs) et reposent sur des ressources locales: 420 000 tonnes de fibres de coton en 1983, 200 000 exportées brutes. Production de 229 000 tonnes de filés de coton. La part de L'état est essentielle: il possède le plus grand nombre des usines, il contrôle la production de coton qu'il essaye de limiter à un niveau garantissant un prix convenable et n'empiétant pas trop sur les cultures vivrières.

Les industries alimentaires connaissent un grand développement pour le marché national. Avec 100 000 travailleurs elles constituent la 3e grande branche industrielle du pays

Les industries mécaniques, électriques, électroniques enregistrent des résultats inégaux: montage de véhicules automobiles, vigoureux développement de l'électroménager qui n'arrive pas à suivre la demande, puissance des industries d'armement et de l'électronique militaire qui alimentent un courant d'exportation non négligeable.

Voir Central Intelligence Agency, CIA World Factbook, Langley 1999, Harenberg-Lexikon-Verlag (Hrsg.), Ägypten, dans: Harenbrg Länderlexikon, Braunschweig 1994, Kharoufi, Mostafa (Chargé de cours), Script de « Urbanisation et recherche urbaine dans le monde arabe », cours donné à l'Université Paris VII, Paris 1997, et Ministry of Economy and International Cooperation, Egypt Economic Update, dans: Egypt Economic Profile Cairo, November 1996.

Annexe 7

Agriculture and Irrigation Overview

Agriculture

Cultivated Area

- Egypt's cultivated area measures some 7,8 million feddans.
- The annualized growth rate is set at 3.1%.
- Gross Domestic production amounts to LE56,433 million.
- Investment in the sectors of agriculture, irrigation and drainage is put at LE17,008 million.
- Agricultural exports amount to LE1,700 million.
- Agriculture-specific labour force accounts for 4,747,000 workers.

Volume of Agricultural Production

- Production of seeds is set at 17,972,000 tons, sugar-producing crops at 13,575,000 tons, vegetables at 15,821,000 tons and fruits at 6,269,000 tons.
- Production of meat from cattle is put at 559,000 tons, poultry meat at 265,000 tons and fish at 400,000 tons.

Agricultural Development

1.Horizontal Development During 1996/97

- The total area for which infrastructure has reached 1,612,8 thousand feddans.
- The Mubarak National Project for University Graduates: The total area reclaimed in the period 1987-1997 is estimated at about 237,6 thousand feddans.

2.Vertical Development

During 1992/97, several projects have been implemented with the aim of increasing feddan-gearred productivity. These include projects for:

- Improving and maintaining agricultural terrain.
- Providing high-quality seeds.
- Providing fertilizers.
- Fighting agricultural epidemics.
- Mechanizing agricultural operations.
- Providing agricultural training.
- Providing agricultural guidance.
- Developing agricultural cooperatives.
- Providing agricultural credits.
- Improving livestock and fish production.
- Developing agricultural research.
- Building 71 new veterinary units.
- Replacing and renovating 97 units.
- Completing veterinary quarantines.
- Completing 25 service stations for agricultural machinery.
- Completing seeds sieving and inspection stations.
- Developing greenhouses and training youth on producing hybridized seeds and vegetables.
- Plowing an area of 2.2 million feddansg

- Completing the drainage networks serving an area of 3.1 million feddans.
- Adding 1.4 million tons of agricultural gypsum.
- Constructing maritime heads at the Bardawil strait and the Diba-Ashtoum- Al-Gomayyel triangle.
- Developing fishing harbours.

Irrigation

The conservation of water as one of the most valuable natural resources is a basic element in any viable development scheme. The real challenge facing Egypt at present is to properly manage and develop her limited natural resources (water/land/energy) to meet the increasing demands of a growing population.

Available Water Resources

- 1.River Nile waters.
- 2.Subterranean water (old valley and Delta).
- 3.Underground water.
- 4.Recycled agricultural wastewater.
- 5.Recycled sanitary drainage water. 6.Modernizing irrigation methods and modifying crop formation.

Major Irrigation and Drainage Projects

The most important are:

- 1.Infrastructure Projects in Horizontal Expansion Areas
 - Al-Salam Canal Project to serve an area of 620 thousand feddans, 400 thousand feddans of which are located in Sinai and 220 thousand feddans west of the canal.
 - The widening of Al-Ismailia Canal to serve an area of 832 thousand feddans.
 - Al-Nasr Canal Project to serve an overall area of 538 thousand feddans.
- 2.Water Resources Development Projects
 - The New Esna Barrages to provide 1.5 million cubic metres of water, to help irrigate 300 thousand feddans and to generate an estimated 634 mg/h of electricity.
 - The New Naga' Hamadi Canal Project to provide one million cubic metres of water to help irrigate 200 thousand feddans.
- 3.Public and Tiled Drainage Projects
 - Public drainage projects have been implemented within an area of 2,736 thousand feddans.
 - Tiled drainage networks have been established.
 - Old networks of tiled drainage have been replaced and renovated within an area of 240 thousand feddans.
- 4.Coast Protection Projects
 - A sea wall has been set up to protect the coastline in the area between Port Said and Damietta.
 - A 250 metre waterbreaker has been set up on Al-Gamil Beach.
 - Five 2km waterbreakers have been set up at Balteem and another 5 at Ras El Bar.
 - A 2km protective wall has been set up on the eastern coast of the Damietta Nile estuary.

- The Abu Kir Dam has been fortified.

5.High Dam Safety and Efficiency

A seismology centre has been set up in the High Dam region and the Tushki Canal project has been implemented.

6.Torrential Rains

Rain water outlets in the governorates of Upper Egypt have been both deepened and widened.

The New Valley Canal Project

Studies have been finalized on the 240-kilometre New Valley Canal Project, due to serve an area of 5000 thousand feddans.

Features

- AI-Salam Canal Project to serve an area of 620,000 acres, distributed as follows; 400,000 acres in Sinai and 220,000 acres in the west of the Canal.
- AI-Ismailia Canal Project to serve an area of 832,000 acres.
- AI-Nasr Canal Project to serve an area of 390,000 acres, in addition to 148,000 acres of winter irrigation.
- New Esna Barrages Project to provide 1.5 billion cubic Meters of water, to contribute in irrigating 300,000 acres and generating power estimated at 634 mega watt per hour.
- New Naga'Hamady Lock Project provides I billion cubic Meters of water contributing in irrigating 200,000 acres.
- Establishment of Tushky Canal to receive the water exceeding the capacity of the High Dam Lake.
- Digging 335 wells in different places of the country.

NB: All figures in this overview are calculated until 30th June 1997.

Voir Central Intelligence Agency, CIA World Factbook, Langley 1999, chapter « annexes »

Annexe 8

Economy Facts

Economy—overview: At the end of the 1980s, Egypt faced problems of low productivity and poor economic management, compounded by the adverse social effects of excessive population growth, high inflation, and massive urban overcrowding. In the face of these pressures, in 1991 Egypt undertook wide-ranging macroeconomic stabilization and structural reform measures. This reform effort has been supported by three successive IMF arrangements, the last of which was concluded in October 1996. Egypt's reform efforts—and its participation in the Gulf war coalition—also led to massive debt relief under the Paris Club arrangements. Although the pace of reform has been uneven and slower than envisaged under the IMF programs, substantial progress has been made in improving macroeconomic performance. Budget deficits have been slashed while foreign reserves in 1997 were at an all-time high. And Egypt has been moving toward a more decentralized, market-oriented economy. These economic reforms and growing investment opportunities have prompted increasing foreign investment, but incoming capital has largely been concentrated in stock market portfolio flows. Egypt's economy also has been hit by a sharp downturn in tourism—a key foreign exchange and job producing sector—following the 17 November 1997 massacre of foreign tourists at Luxor. Although Egypt will probably regain these revenues over time, the slump in tourism is likely to slow the GDP growth rate in 1998.

GDP: purchasing power parity—\$267.1 billion (1997 est.)

GDP—real growth rate: 5.2% (1997 est.)

GDP—per capita: purchasing power parity—\$4,400 (1997 est.)

GDP—composition by sector:

agriculture: 17%

industry: 32%

services: 51% (1996)

Inflation rate—consumer price index: 4.9% (1997)

Labor force: total: 17.4 million (1996 est.) by occupation: agriculture 40%, services, including government 38%, industry 22% (1990 est.)

Unemployment rate: 9.4% (1997 est.)

Budget: revenues: \$19.2 billion, expenditures: \$19.8 billion, including capital expenditures of \$4 billion (FY96/97 est.)

Industries: textiles, food processing, tourism, chemicals, petroleum, construction, cement, metals

Industrial production growth rate: 8.5% (1996 est.)

Electricity—capacity: 13.04 million kW (1995)

Electricity—production: 48.5 billion kWh (1995)

Electricity—consumption per capita: 778 kWh (1995)

Agriculture—products: cotton, rice, corn, wheat, beans, fruits, vegetables; cattle, water buffalo, sheep, goats; annual fish catch about 140,000 metric tons

Exports: total value: \$5.1 billion (f.o.b., FY96/97 est.); commodities: crude oil and petroleum products, cotton yarn, raw cotton, textiles, metal products, chemicals; partners: EU, US, Japan

Imports: total value: \$15.5 billion (c.i.f., FY96/97 est.); commodities: machinery and equipment, foods, fertilizers, wood products, durable consumer goods, capital goods; partners: US, EU, Japan

Debt—external: \$30.5 billion (1996/97 est.)

Economic aid: recipient: ODA, \$1.713 billion (1993)

Voir Central Intelligence Agency, CIA World Factbook, Langley 1999.

Annexe 9

Planned Public and Private Investment, FY 1987-91 Five-Year Plan

(in millions of Egyptian pounds)

Investment	Public	Private	Total
Industry and mining	5,791	6,400	12,191
Housing	0,167	6,600	6,767
Transportation and communications	4,703	1,400	6,103
Electricity	4,761	0	4,761
Other public utilities	4,010	0	4,017
Agriculture	0,852	2,650	3,502
Health and education	2,427	0,085	2,512
Irrigation and drainage	1,435	0	1,435
Petroleum products	1,115	0	1,115
Other	3,233	0,865	4,098
TOTAL	228,500	18,000	246,500

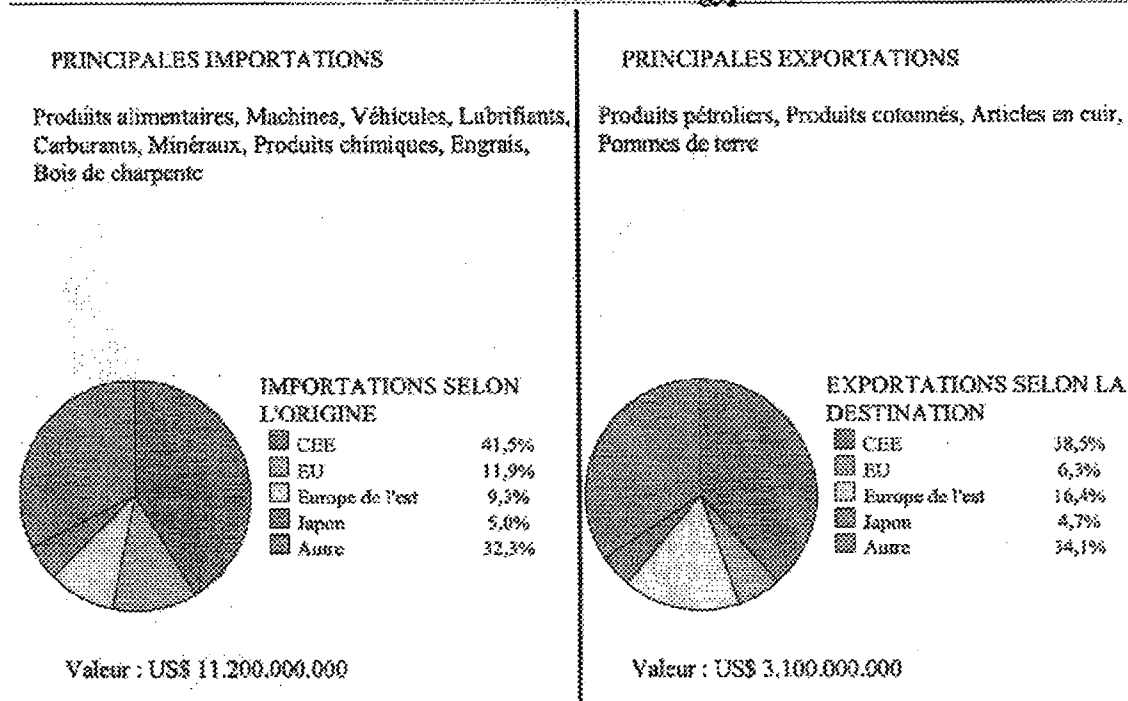
Figures may not add to total because of rounding.

Voir United States Congress Library -Federal research Division -, Egypt - A Country Study, Washington 1999, chapter annexe

Annexe 10

Commerce extérieur

Commerce extérieur - Egypte

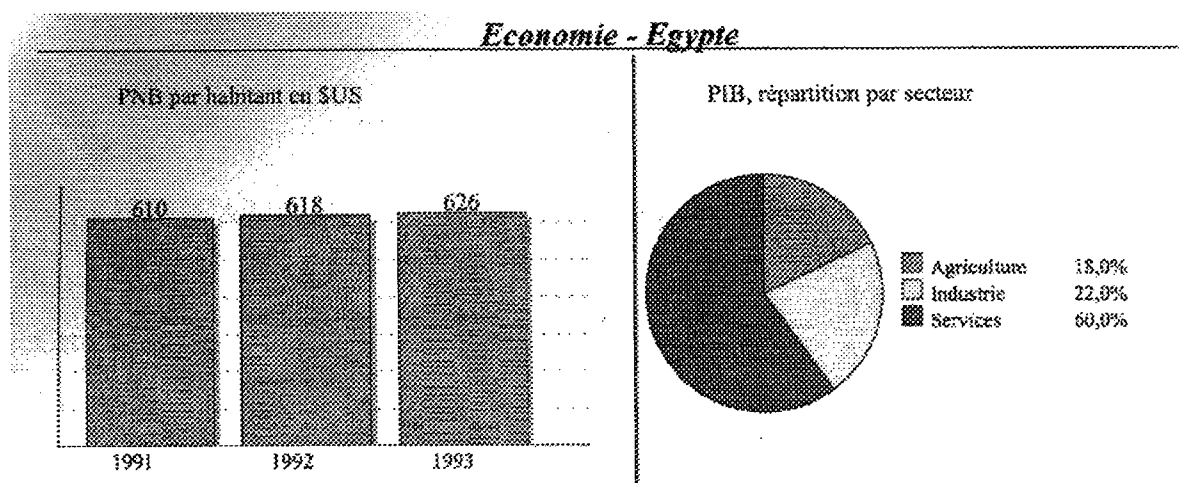


Balance commerciale : US\$ -8.100.000.000

Voir Hachette - Edition La Découverte - CDROM Sni Inc, France 1997

Annexe 11

Economie - PNB et PIB



PIB 1993, en \$US :	35.784.000		
% du PIB consacré à la Défense :	8,2%		
Indice du développement humain (1992) :	0,551		
Taux de croissance annuelle du PIB :	9,5	1970-80 4,0	1994 1,3

A la suite des pressions du FMI et moyennant l'annulation d'une partie de sa dette, l'Égypte s'est imposée dès 1993 un sévère plan d'austérité (diminution des subventions aux entreprises publiques, augmentation des tarifs publics, baisse des tarifs douaniers, etc.). Le résultat a été une forte diminution du déficit budgétaire, un taux d'inflation ramené à moins de 10 % et une amélioration du solde extérieur, principalement sous l'effet d'une baisse des importations.

Mais le ralentissement de la croissance a provoqué une hausse du chômage (qui touche en 1995 près d'un actif sur 5).

Par prudence, se refusant à une reprise de l'inflation qui se traduirait par la compression du pouvoir d'achat de la population, le gouvernement se refuse de céder aux exigences du FMI de dévaluer la livre, monnaie nationale, largement surévaluée, seul remède, selon l'institution internationale, à une remontée des exportations (en chute régulière depuis 1988) et donc à une amélioration réelle des performances de l'économie égyptienne. Par crainte de licenciements massifs, le rythme de privatisations est ralenti autant que possible : 3 entreprises publiques seulement ont été vendues en 1994.

Voir Hachette - Edition La Découverte - CDROM Sni Inc, France 1997

Annexe 14

Hautes autorités égyptiennes

Président de la République arabe d’Egypte: Mohamed Hosni Moubarak (depuis octobre 1981)

Premier ministre: Kamal Al-Ganzouri (depuis janvier 1996)

Ministre des affaires étrangères: Amr Moussa (depuis 1991)

Ministre de la défense et de la production militaire: Maréchal Mohamed Hussein Soliman Tantawi (depuis 1991)

Secrétaire d’Etat à la production militaire: Général Mohamed El Ghamrawi

Président de l’organisation arabe pour l’industrialisation (AOI): Général Halaby

Chef d’état-major des armées: Général Magdi Anwar Radwan Hattata

Chef d’état-major de l’armée de l’Air: Général Ahmed Mohamed Chafik Zaki

Chef d’état-major de la Marine: Amiral Ahmed Saber Ahmed Selim

Chef d’état-major de la Défense aérienne: Général Mohamed Abd El Hamid El Chahat

Directeur du renseignement militaire: Général Amr Khodair

Commandant de la Garde Républicaine: Général Mahoud Khalaf

Annexe 15

Visites en France de délégations égyptiennes

1995 :

- 01/95 : Président MOUBARAK.
- 01/95 : Amr MOUSSA, ministre des Affaires Etrangères.
- 05/95 : Président MOUBARAK (premier chef d'Etat étranger à être reçu par le Président de la République après sa prise de fonctions).
- 11/95 : Président MOUBARAK.

1996 :

- 01/96 : Président MOUBARAK.
- 05/96 : Amr MOUSSA.
- 07/96 : Président MOUBARAK.
- 09/96 : Amr MOUSSA.
- 12/96 : Amr MOUSSA.

1997 :

- 03/97 : Président MOUBARAK, escale de retour de Washington.
- 03/97 : M. Ahmed GOWEILI, ministre du Commerce Extérieur.
- 03/97 : Amr MOUSSA.
- 06/97 : Maréchal TANTAWI, ministre de la Défense, pour le salon du Bourget.
- 06/97 : Président MOUBARAK, avec M. Amr MOUSSA.
- 12/97 : M. Farouk HOSNI, ministre de la Culture.

1998 :

- **05/98 : Visite d'Etat du Président MOUBARAK,**
- 07/98 : M. Amr MOUSSA.
- 09/98 : M. Maher ABAZA, ministre de l'Electricité et de l'Energie.
- 11/98 : **Visite d'Etat du Président MOUBARAK,** accompagné de M. Moussa, à l'occasion du sommet France-Afrique.

Annexe 16

Visites en Egypte de délégations françaises

1995 :

- 09/95 : M.de CHARETTE, ministre des Affaires Etrangères.
- 10/95 : Mme de PANAFIEU, ministre du Tourisme.
- 10/95 : Mme SUDRE, ministre de la Francophonie (troïka).
- 11/95 : M.TOUBON, ministre de la Justice.

1996 :

- 01/96 : M.SEGUIN, Président de l'Assemblée Nationale.
- 03/96 : Président de la République, sommet des "bâisseurs de la paix" à Charm El Cheikh.
- 04/96 : visite officielle du Président de la République, accompagné des ministres des Affaires Etrangères, de l'Economie et des Finances, de l'Education nationale et des Secrétaires d'Etat à la Santé et à la Francophonie.
- 07/96 : M.de CHARETTE, ministre des Affaires Etrangères.
- 10/96 : visite du Président de la République, accompagné de MM. de CHARETTE et GALLAND.
- 11/96: M. Yves GALLAND, ministre délégué aux Finances et au Commerce extérieur (sommet économique du Caire).

1997 :

- 02/97 : M. BARNIER, ministre délégué chargé des Affaires Européennes.
- 03/97 : M.BOROTRA, ministre de l'Industrie de la Poste et des Télécommunications.
- 07/97 : M. RICHARD, ministre de la Défense.
- 11/97 : M. VEDRINE, ministre des Affaires Etrangères.

1998 :

- 04/98 : M. CHEVENENENT, ministre de l'Intérieur.
- 10/98 : Mme TRAUTMAN, ministre de la Culture.
- 12/98 : M. DONDOUX, ministre du Commerce Extérieur.
- 12/98 : M. ALLEGRE, ministre de l'Education Nationale.

- 1999 : - 05/99 : M. JOSPIN, Premier ministre.

Bibliographie

- Beaujeu-Garnier, Jacqueline et Lefort, Catherine:
Egypte depuis l'Islam - La mise en valeur du pays,
dans: Enceclopedia Universalis, vol 8,
Paris 1992
- Central Intelligence Agency: CIA World Factbook
Langley 1999
- Hachette - Edition La Découverte - CDRom Sni Inc,
France 1997
- Encyclopédie Encarta - Microsoft - CD ROM
- Les cahiers d'Orient
- Le Monde diplomatique - articles parus en 1995 et 1997
- Harenberg-Lexikon-Verlag (Hrsg.): Ägypten,
dans: Harenbrg Länderlexikon
Braunschweig 1994
- Kharoufi, Mostafa(Chargé de cours): Script de « Urbanisation et recherche urbaine dans le
monde arabe »,
cours donné à l'Université Paris VII,
Paris 1997
- Ministry of Economy and International Cooperation :
Egypt Economic Update,
dans: Egypt Economic Profile
Cairo, November 1996
- Professeur Mutin, Georges (Chargé de cours):
Aggregation de « Contraintes et enjeux de l'économie
égyptienne »,
cours donné à l'Université Paris VII,
Paris 1996
- United States Congress Library -Federal research Division -:
Egypt - A Country Study
Washington 1999
- United States Department of Commerce - National Trade Data Bank-,
Egypt - Economic Trends and Outlook,
Etats Unis 1998

Zentralstelle für Auslandskunde

Vorbereitung für eine Tätigkeit in Entwicklungsländern -
Ägypten,
Deutschland 1998